

	<b>Conseil d'administration ordinaire du 19 octobre 2023</b>  <b>Procès-verbal</b>	Référence	PV CA/DIR 2023-10-19
		Révision	
		Date d'application	<b>20 décembre 2023</b>
		Version	1

	Rédigé	Validé
<b>Date</b>	Novembre 2023	20 décembre 2023
	Codexa	Conseil d'Administration

**Au titre des représentants de l'État :**

Représentant le Secrétariat Général des ministères chargés des Affaires Sociales : Isabelle REYNIER est présente,  
 Représentant la Direction de la Sécurité Sociale : Claire SANTARELLI est présente,  
 Représentant la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle : Katia SIRI est présente,  
 Représentant la Direction générale de la Recherche et de l'Innovation : Benoît LAVALLART est absent.

**Au titre des représentants des organisations syndicales les plus représentatives d'employeurs et de salariés, des établissements publics de santé, des associations d'anciens élèves :**

Représentant le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) : Bernard MESURÉ est présent et Christine SCHIBLER est absente,  
 Représentant la Fédération Hospitalière de France (FHF) : Vincent ROQUES et Laurence JAY-PASSOT sont présents,  
 Représentant le Syndicat des Managers Publics de Santé (SMPS) : M. Ronan SANQUER est présent,  
 Représentant la Confédération Démocratique du Travail (CFDT) : Anne MEUNIER est présente,  
 Représentant la Confédération générale du travail (CGT) : Nicolas TASSO est présent,  
 Représentant le syndicat Force Ouvrière (FO) : Thierry LUGBULL est présent,  
 Représentant l'Association des Directeurs d'Hôpital (ADH) : Vincent PRÉVOTEAU est absent,  
 Représentant le Syndicat National des Inspecteurs de l'Action Sanitaire et Sociale (SNIASS) : M. Julien KOUNOWSKI est présent,  
 Représentant le Syndicat des Médecins Inspecteurs de Santé Publique (SMISP) et le Syndicat des Pharmaciens Inspecteurs de Santé Publique (SPHISP) : Thierry FOUÉRÉ est présent.

**Au titre des personnalités qualifiées dans les domaines d'activités de l'École :**

Pascale JOLLIET est présente,  
 Philippe SUDREAU est présent,  
 Simone MATHOULIN-PELLISIER est absente.

**Présidence de l'Université de Rennes, dont l'École est établissement-composante :**

Éric HITTY est présent.

**Au titre des représentants des enseignants-chercheurs ayant rang de professeur d'université :**

Sophie LANGOUET-PRIGENT est absente,  
 Barbara LE BOT est présente,  
 Jocelyn RAUDE est présent.

**Au titre des représentants des autres personnels d'enseignement et de recherche :**

Jean-Marie ANDRÉ est présent,  
 Jean-Pierre LE BOURHIS est présent (après-midi)  
 Marie-Florence THOMAS est absente.

**Au titre des représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé :**

Cédric AMIOT est présent,  
Frédérique QUIDU est présente,  
Christophe LE RAT est présent,  
Manuella POUTÉ, est présente.

**Au titre des représentants des élèves fonctionnaires :**

Lina ARNAUD est présente,  
Bastien LE DANTEC est absent.

**Au titre des représentants des étudiants préparant un doctorat :**

Lucia ARAUJO CHAVERON est absente.

**Au titre des représentants des étudiants :**

Bleuenn LAOT est absente.

**Procurations :**

Simone MATHOULIN-PELLISSIER donne pouvoir à Pascale JOLLIET,  
Christine SCHIBLER donne pouvoir à Bernard MESURÉ,  
Marie-Florence THOMAS donne pouvoir à Jean-Marie ANDRÉ,  
Jean-Pierre LE BOURHIS donne pouvoir à Jean-Marie ANDRÉ (matin),  
Sophie LANGOUET-PRIGENT donne pouvoir Barbara LE BOT,  
Vincent PREVOTEAU donne pouvoir à Vincent ROQUES,  
Lucia ARAUJO-CHAVERON donne pouvoir à Christophe LE RAT,  
Bastien LE DANTEC donne pouvoir à Lina ARNAUD,  
Bleuenn LAOT donne pouvoir à Lina ARNAUD.

**Contrôleur financier :**

Kévin MARCHAND, représentant du contrôleur budgétaire en Région Bretagne

**Autres personnes présentes (EHESP) :**

Isabelle RICHARD, Directrice de l'EHESP  
Stéphanie LASQUELLEC, Secrétaire générale  
Manuel COAT, Directeur de cabinet  
Emmanuelle DOUSSOT-ECUER, Agent comptable  
Michel LOUAZEL, Directeur des études.  
Sylvie OLLITRAULT, Directrice de recherche EHESP  
Marie RENAULT, Directrice des ressources humaines  
Pierre LEGUÉRINEL, Directeur de la scolarité et de la vie étudiante  
Céline GEHANNIN, Directrice des affaires financière par intérim  
Gaël LOSHOUARN, Directeur de la Direction du patrimoine et de la logistique  
Ianis DELPLA, Référent DD&RS  
Séverine THIEFFRY, Assistante de direction

## SOMMAIRE

1.		
1.	Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2023 .....	4
2.	Actualités .....	7
3.	Présentation et adoption du budget rectificatif 2023 .....	12
4.	Refonte du règlement intérieur .....	32
5.	Ressources Humaines : .....	35
	5.1 Actualisation de la grille de rémunération des enseignants-chercheurs contractuels .....	35
	5.2 Mise en place du forfait « mobilité durable » pour les élèves fonctionnaires .....	36
	5.3 Mise en place de la dématérialisation des bulletins de salaire .....	38
6.	Intégration de l'EHESP dans le périmètre de la Fondation Université de Rennes .	39
7.	Politique DD&RS : bilan annuel du plan de sobriété énergétique et son plan d'action .....	47
8.	Offre de formation .....	54
	8.1 Modalités de contrôle des connaissances du parcours de M2 METEORE (master santé publique) .....	54
	8.2 Intitulé du diplôme d'établissement « contrôleur de gestion en établissement de santé » .....	55
	8.3 Présentation des modifications de la maquette des parcours de M2 (master Droit de la santé co-accrédité avec l'Université de Rennes .....	55
9.	Questions diverses .....	13

*(La séance est ouverte à 9 heures 35 sous la présidence de Pascale JOLLIET.)*

*(Le quorum est atteint par le jeu des présents et des représentés.)*

**Mme JOLLIET** : Nous allons pouvoir commencer cette séance du Conseil d'administration.

#### **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 JUILLET 2023**

**Mme JOLLIET** : Dans un premier temps je vous demande de vous exprimer sur le procès-verbal de la séance dernière, celle du 6 juillet. Monsieur LUGBULL ?

**M. LUGBULL** : Madame la Présidente, j'aimerais que vous m'autorisiez à lire une petite déclaration liminaire, parce qu'aujourd'hui 19 octobre est une grande grève des directeurs d'hôpitaux, qui concerne aussi l'École. Je le ferai peut-être après le vote du procès-verbal précédent, mais j'aimerais pouvoir m'exprimer là-dessus.

**Mme JOLLIET** : Nous allons voter sur le procès-verbal et je vous donne la parole juste ensuite. Je vais rappeler les procurations.

Madame MATHOULIN-PELISSIER m'a donné son pouvoir. Christine SCHIBLER donne son pouvoir à Monsieur MESURE, Marie-Florence THOMAS à Jean-Marie ANDRÉ, Jean-Pierre LE BOURHIS à Monsieur ANDRÉ, Sophie LANGOUET-PRIGENT à Madame Barbara LE BOT, Vincent PREVOTEAU à Monsieur Vincent ROQUES, Lucia ARAUJO-CHAVERON à Christophe LE RAT, Bastien LE DANTEC à Lina ARNAUD et Madame LAOT à Lina ARNAUD également.

Quelqu'un veut-il s'exprimer sur ce procès-verbal ? Madame MEUNIER ?

**Mme MEUNIER** : Bonjour, Madame la Présidente. J'aurai la même demande que mon collègue Thierry LUGBULL pour m'exprimer ensuite sur la mobilisation. J'aurai également une autre remarque à faire sur l'organisation du Conseil d'administration. Je vous remercie.

**Mme JOLLIET** : Merci. Il n'y a donc pas de remarque particulière sur le procès-verbal ?

**Le CA approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2023.**

**Mme JOLLIET** : Comme nous venons de l'évoquer, je passe la parole à Monsieur LUGBULL.

**M. LUGBULL** : Merci, Madame la Présidente. Je souhaite aujourd'hui porter devant vous la parole des directeurs et élèves directeurs de la fonction publique hospitalière qui ont décidé, en toute responsabilité, de se mettre en grève ce 19 octobre. C'est la première fois pour beaucoup, cela faisait longtemps pour les autres, c'est inhabituel pour tous.

C'est donc un jour de colère, une colère froide, mais une colère déterminée à faire en sorte que cela change par l'action collective. Depuis des années, nos collègues pilotent des établissements de la fonction publique hospitalière à travers les crises sans autre reconnaissance que des propos compassionnels. Cela ne compense pas les mises en cause permanentes ni le poids des responsabilités.

La transposition de la réforme de la haute fonction publique est une occasion de changer de cycle. Cette réforme est un projet porté depuis plusieurs années par plusieurs gouvernements successifs et plus récemment et fortement par le ministère de la transformation et de la fonction publiques. Or, le traitement fait aux directeurs de la fonction publique hospitalière est en train de gâcher cette occasion et de créer une très forte désillusion.

Cette situation touche l'École à plus d'un titre, d'abord parce qu'elle est impliquée dans les transformations en cours (qu'il s'agisse des modalités de recrutement et d'évolution des concours, en lien avec le CNG, qu'il s'agisse des contenus de formation avec les premiers pas du tronc commun des écoles de service public), ensuite, parce que la très forte mobilisation des élèves fonctionnaires dans le mouvement de grève de ce jour est le signal d'un malaise profond et d'une aspiration forte à la reconnaissance de tous nos métiers de direction.

Vouloir que l'EHESP tienne son rang parmi les écoles de service public, vouloir que les corps de direction de la fonction publique hospitalière tiennent leur rang dans la haute fonction publique, c'est notre cause commune et cela participe à faire que la santé publique tienne son rang dans les priorités de la nation.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

**Mme JOLLIET** : Merci, Monsieur. Madame MEUNIER ?

**Mme MEUNIER** : Merci. Pour faire gagner un tour, je partage tout ce qui vient d'être dit par Monsieur LUGBULL, d'autant plus que ce mouvement de mobilisation des directeurs est organisé conjointement par FO, la CFDT et la CGT.

Je partage tout ce qui vient d'être dit et je vous épargnerai donc la petite déclaration que j'avais préparée à cet effet. J'en profite pour vous dire que je serai donc amenée à vous quitter à la fin de l'ordre du jour de ce matin pour rejoindre la mobilisation devant le ministère. Je vous prie de m'en excuser. J'ai transmis ce matin un pouvoir que je confie à Monsieur LE RAT.

Enfin, pour terminer mon propos liminaire, vous devez, pour certains d'entre vous, être surpris de me revoir puisque je ne devais plus siéger dans ce Conseil d'administration. Comme l'usage le veut, la CFDT et la confédération CFDT ont procédé à une proposition dans les règles pour me remplacer. Il se trouve que le Secrétariat général des ministères sociaux, je crois, a bloqué et refusé la désignation qui était faite au motif que nous devons être paritaires.

Sur l'objectif, je n'ai aucun problème. C'est vrai que mon remplacement était effectué par un homme, un élu Directeur d'hôpital. Je trouve que cette décision prise au dernier moment est très interprétative des textes.

Si le Conseil d'administration de l'École n'est pas paritaire, ce n'est pas le seul fait de la CFDT qui a toujours été exemplaire sur ce point. Je pense que la question est beaucoup plus générale et qu'à ce moment-là, il serait préférable de s'adresser à toutes les composantes pour demander à ce que la parité soit respectée par toutes les composantes et ainsi ne pas la faire peser au premier qui sort et au premier siège qui doit revoir ses désignations. Là, cela tombe sur la CFDT, mais cela aurait pu tomber sur d'autres. C'est un sujet d'importance, je ne critique pas la parité, bien au contraire, nous la défendons à la CFDT depuis très longtemps et je pense que personne ne peut le nier.

La réponse qui nous a été faite et qui dit qu'il faut une femme et un homme, je l'entends, et nous allons donc chercher cette composition, mais la deuxième réponse qui nous a été faite, à savoir de dire que si jamais notre suppléant homme devait sortir, alors la CFDT à elle seule devrait désigner deux femmes pour rééquilibrer l'ensemble de la composition du Conseil d'administration pour respecter la loi, je trouve que c'est un peu fort de café.

Je tenais à le dire. Nous allons donc rester dans cette composition avec ma présence jusqu'à ce que nous ayons trouvé la bonne solution pour désigner une femme et un homme. Il n'y a pas de problème sur ce point, mais je trouve que la façon de procéder sur le dernier qui sort sur qui doit peser le rétablissement de la parité est très discutable du point de vue du droit.

Je vous remercie.

**Mme JOLLIET** : Merci, Madame. Nous entendons votre demande. Monsieur TASSO ?

**M. TASSO** : Comme l'intervention qui a précédé, je vais être très bref, je ne vais ni répéter ni lire la déclaration qui rejoint très largement celle qu'a faite Thierry LUGBULL au nom de FO pour dire l'importance que nous attachons à la CGT, comme les autres organisations qui se sont exprimées, à la journée d'action d'aujourd'hui.

Je me permets quand même de souligner qu'il s'agit d'une revendication sur l'unicité statutaire des corps de direction qui est très largement majoritaire au vu des résultats des dernières élections professionnelles et des organisations qui aujourd'hui sont signataires de la plateforme revendicative sur l'unicité des corps.

C'est un mouvement qui a priori est très suivi sur les promotions, notamment la promotion en cours de formation de D3S. Je voulais vous dire toute l'importance que nous accordons à cette mobilisation et à ce que la délégation qui sera reçue par le cabinet du ministre aujourd'hui pourra porter devant le cabinet. Merci.

**Mme JOLLIET** : Merci beaucoup. Madame ARNAUD ?

**Mme ARNAUD** : Je voulais venir en soutien au message qui a été porté précédemment. Je porte aujourd'hui le pouvoir de mes collègues qui sont en grève, mais nous représentons quand même l'équipe des élèves de l'EHESP au Conseil d'administration aujourd'hui.

**Mme JOLLIET** : Merci beaucoup. Plus personne ne souhaite s'exprimer sur ce sujet ? Nous allons donc passer aux actualités.

**Mme RICHARD** : Madame REYNIER a levé la main. Elle donne des signes non verbaux du fait qu'elle souhaite s'exprimer, mais elle a baissé la main par erreur entre-temps.

**Mme REYNIER** : Tout à fait. Merci beaucoup. J'ai eu un échange avec la DGOS et il y a effectivement une délégation qui sera reçue par le cabinet du ministre aujourd'hui. J'entends et je relaierai l'attention et la vigilance qui ont été exprimées.

Sur le point de la désignation, je ne vais pas rentrer dans des sujets techniques. Je suis effectivement désolée du temps que prend le remplacement du siège qu'a évoqué Madame MEUNIER, et qui concerne d'ailleurs également un autre siège de personnalité qualifiée au sein de ce Conseil d'administration. Il s'agit effectivement d'une difficulté qui a émergé du fait que le Secrétariat général du gouvernement, qui valide la publication de toutes les nominations, a soulevé, après le renouvellement général de 2021, en cette année 2023, une difficulté concernant les personnalités extérieures à l'École.

C'est donc une interprétation qui est liée à la complexité de notre décret combiné avec les textes qui s'appliquent dans le cadre du Code de l'éducation, ce qui donne lieu à une interprétation sur la nécessité de parité dans les catégories qui concernent les personnalités extérieures à l'École.

L'arrêté que nous avons soumis pour publication est donc pour le moment retenu dans l'attente d'un certain nombre d'éclaircissements juridiques, y compris au niveau de la Direction des affaires juridiques du Ministère et en discussion avec le Secrétariat général du gouvernement. Il ne s'agissait pas, de notre côté, de pénaliser un renouvellement qui pour nous était relativement simple, mais de prendre en compte la globalité de ce sujet désormais. Nous ne manquerons pas de prévenir les différentes composantes du Conseil d'administration par rapport aux consignes lors des prochains renouvellements.

De toute manière, la situation de la CFDT ne suffit pas à elle seule, quand bien même des femmes seraient désignées de manière systématique pour ce renouvellement-ci, à régulariser la parité dans la catégorie concernée, celle des représentants des organisations les plus représentatives d'employeurs et de salariés.

Merci.

**Mme JOLLIET** : Merci de ces explications.

## 2. ACTUALITES

**Mme JOLLIET** : Je passe la parole à Madame la Directrice.

**Mme RICHARD** : Oui, merci beaucoup. J'ai un certain nombre d'informations pour le Conseil d'administration.

D'abord, en ce qui concerne sa composition, c'est la dernière séance des représentants élus actuels des étudiants et des doctorants. Je ne suis pas sûre qu'ils soient tous avec nous aujourd'hui, mais je voudrais remercier pour leur participation Bleuenn LAOT, étudiante, qui a fréquemment assisté à ce Conseil d'administration et son suppléant Kevyn LE GALL. Concernant les doctorants, je remercie Lucia ARAUJO-CHAVIRON et sa suppléante Chloé PIERRET. Les nouveaux élus siégeront lors de la séance du 20 décembre. Nous les rencontrons ce soir pour une première prise de contact.

Il y a également une modification importante au sein du conseil scientifique de l'École avec le départ en retraite de Dominique POLTON qui a été Présidente puis Vice-Présidente de notre conseil scientifique, qui était dans nos murs la semaine dernière et avec qui nous avons partagé un petit moment de convivialité. La vice-présidence de notre conseil Scientifique sera désormais assurée par Sylvie ALEMANNI, professeur des universités au Conservatoire national des arts et métiers, membre de notre conseil scientifique depuis deux ans maintenant. Nous avons beaucoup de relations scientifiques avec le Conservatoire national des arts et métiers et sommes vraiment très heureux que Sylvie ALEMANNI puisse prendre une part un peu plus importante à la vie de l'École. Je pense que cela apportera vraiment en termes d'éclairage scientifique. Le départ de Dominique POLTON conduisait aussi à la remplacer en tant que personne qualifiée au sein du conseil scientifique. C'est donc Josselin THUILLIEZ qui a été désigné. Il est Directeur de recherche en économie de la santé au CNRS. Il appartient depuis quelques semaines maintenant à une unité rennais qui est l'UMR CREM, une UMR université-CNRS au sein de laquelle on trouve une large proportion des économistes rennais. Là aussi, je pense qu'en termes de synergies et de développement de projets, il sera extrêmement utile d'avoir des relations étroites avec ce nouveau collègue.

En termes de mobilité et de recrutement, je vais laisser Stéphanie LASQUELLEC, à ma gauche, se présenter. C'est notre nouvelle secrétaire générale que nous sommes très heureux d'avoir vue nous rejoindre au 2 octobre dernier.

**Mme LASQUELLEC** : Bonjour à tous, je suis ravie d'intégrer l'EHESP. Rapidement, cela fait dix ans que je travaille pour l'ESR au travers d'un poste de Directeur des affaires financières à l'Institut Agro Rennes-Angers et au travers du poste de DGS que j'ai quitté effectivement au 1<sup>er</sup> octobre à l'INSA Rennes. Je suis vraiment très heureuse de rejoindre l'EHESP.

**Mme RICHARD** : Nous sommes très heureux aussi. Je crois savoir, même si nous restons en bons termes, que l'INSA est un tout petit peu moins heureuse, d'autant plus que nous rejoindra aussi au 2 novembre, sur le poste de Directeur des affaires financières que William SABIRON a quitté au 1<sup>er</sup> septembre dernier, Coraline MARIE, qui est actuellement Directrice des affaires financières à l'INSA. Cela a donc fait un petit creux dans l'équipe de l'INSA, mais qui a heureusement pu lancer des recrutements et avoir de très bons candidats. Après un petit moment d'inquiétude de la part du Directeur, les choses retombent sur leurs pieds pour l'ESR rennais.

En termes de recrutement, il y a eu deux recrutements au sein de la communauté enseignante de l'École : une enseignante-chercheuse et un enseignant-expert, tous les deux au département sciences humaines et sociales. Nous avons d'une part recruté Anne MOYAL, qui est politiste et qui assurera les activités d'enseignement et de recherche d'évaluation des politiques sociales et de santé, ainsi que Pierre-Antoine CHAUVIN, sur un poste d'enseignant-expert, qui travaille actuellement à la DREES et qui assurera les activités d'enseignement de politique sociale. Sur l'excellente proposition de la Directrice du département, ces deux collègues donneront une conférence inaugurale à l'École le 24 novembre prochain de façon à ce que nous puissions tous avoir une bonne connaissance de leurs travaux antérieurs et de leurs projets.

Dans les mouvements récents, il y a aussi le retour à l'École de Karine LEFEUVRE, que beaucoup d'entre vous connaissent, car elle est la Vice-Présidente du Comité consultatif national d'éthique (CCNE), professeur de droit, enseignante-chercheuse à l'EHESP depuis de nombreuses années. À son retour à l'École et compte tenu du départ en retraite de Philippe MARIN, et au regard de son bagage et de ses connaissances spécifiques, nous lui avons proposé de prendre le rôle de référente déontologue de l'École. Elle a commencé à mettre en place une politique de déontologie à l'École. On vous fera, à un prochain conseil l'année prochaine, une proposition de charte de déontologie. Nous avons commencé à mettre en place une stratégie systématique de recueil des déclarations de liens d'intérêt. Philippe MARIN avait de très nombreuses activités à l'École et va être un peu difficile à remplacer, c'est pour cette raison que nous nous y prenons un peu à l'avance, parce qu'il fait partie de ces collègues dont on s'aperçoit lorsqu'ils partent qu'ils faisaient cela, cela, cela et aussi cela. Il était notamment aussi notre DPO sur la protection des données, il faudra que nous le remplacions sur cette fonction d'ici la fin de l'année. Nous sommes en train de trouver une solution pour envisager sa succession sur cette fonction de DPO.

Sur la préparation de notre COP, vous avez travaillé lors du séminaire de juillet sur un certain nombre de propositions d'améliorations qui vont être incorporées à une version 3 du COP, laquelle sera assez provisoire puisque nous allons aussi récupérer, normalement début décembre, le rapport de la mission d'accompagnement IGAS-IGESR. J'ai rencontré les inspecteurs la semaine dernière, le rapport est en cours d'écriture et va être soumis au comité des pairs des deux inspections et devrait nous être envoyé pour relecture début décembre. Il y aura bien évidemment une version suivante du COP tenant compte de ces recommandations. Je n'ose plus m'avancer sur une date parce que je pense que nous avons déjà reculé un certain nombre de fois, mais je pense qu'on devrait pouvoir proposer au Conseil d'administration la finalisation et l'adoption du COP 2024-2027 au conseil d'administration du mois de mars. Il est sûr que ce ne sera pas possible en décembre, en tout cas.

Avez-vous des questions sur ces points-là ?

**Mme MEUNIER** : J'ai eu un petit problème de coupure donc vous m'excuserez, Madame la Directrice, si vous en avez parlé, mais avons-nous des nouvelles de l'évolution de l'inspection ? Où en sommes-nous ? Vous parlez du COP et c'est très lié. J'en profite donc pour poser la question au titre des actualités.

**Mme RICHARD** : C'était effectivement dans la coupure.

**Mme MEUNIER** : Excusez-moi, alors. Ne répétez pas, j'en prendrai connaissance par ailleurs.

**Mme RICHARD** : Entendu. Je donne également des informations sur notre site parisien. À la suite de l'approbation que vous avez donnée lors du conseil d'administration extraordinaire du 21 septembre, nous avons poursuivi un certain nombre de travaux pour faire aboutir cette relocalisation de notre site parisien au sein de ParisSanté Campus.



Nous avons d'une part repris les travaux avec les personnels pour définir à court terme l'agencement des espaces de bureaux. Cela va sans doute être fait en deux phases avec une première phase avec un cloisonnement limité, de façon à nous laisser un peu de marge de manœuvre, et s'il faut ajouter des cloisons, nous les ajouterons dans un second temps. Ce groupe de travail va aussi permettre de phaser les questions d'emménagement des personnels et des activités qui vont s'étaler sur l'ensemble de l'année 2024 et peut-être même un peu début 2025 puisque vous savez que nous avons pris l'engagement, vis-à-vis des personnels et des étudiants, de maintenir les activités de formation dans les locaux actuels jusqu'à la fin de cette année universitaire, notamment pour le master qui y est actuellement organisé, le master AMOS. Nous avons aussi pris l'engagement, vis-à-vis des étudiants étrangers du master of public health, de maintenir la deuxième année de ce master sur le site parisien sur l'année universitaire 2024-2025 de façon à ne pas avoir des étudiants étrangers qui aient fait une année à Paris, quatre mois à Rennes et six mois de stage ailleurs, compte tenu des difficultés à trouver un logement, etc. Ce groupe de travail associe, conformément à la proposition que nous leur avons faite et à la demande qu'ils nous ont faite et avec laquelle nous étions tout à fait d'accord, des membres de la formation spécialisée du CSA. J'ai pris l'engagement d'informer la formation spécialisée dans son entièreté de l'avancement du projet à chacune des réunions. Cela ne lève évidemment pas toutes les inquiétudes et toutes les préoccupations des personnels parisiens. C'est Stéphanie LASQUELLEC qui a repris le pilotage au jour le jour de ce dossier. Nous continuons d'être à leur écoute pour essayer de régler le mieux possible l'ensemble des difficultés tout à fait réelles que ce déménagement pose.

Nous sommes aussi sur la construction d'un groupe de travail sur les aspects de projet scientifique et pédagogique qui associera les personnels qui le souhaiteront du site parisien, mais bien évidemment pas uniquement puisque j'ai déjà eu l'occasion de le dire, la réussite de ce projet nécessite impérativement une implication un peu différente des personnels affectés sur le site rennais. Sinon, cela ne décollera pas, cela ne marchera pas. Il faut donc que nous embarquions en particulier les collègues dont les thématiques sont proches du numérique et/ou de l'innovation en santé dans le groupe de travail. Il va falloir que les choses se fassent relativement vite, car il commence déjà à pleuvoir des propositions, y compris de la part de notre ministère de tutelle, d'organisation de formations sur le numérique en santé pour les personnels du ministère, ce qui est plutôt bon signe. Cela montre qu'il y avait sans doute une pertinence à prendre cette décision, mais on voit bien que sur le démarrage sur le site parisien, notamment d'une offre de formation continue, nous allons très rapidement être sollicités avec des envies de faire. Il faut donc que nous nous organisions rapidement.

Je voulais vous dire que nous avons eu le plaisir d'accueillir, le 4 octobre, la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche qui est venue visiter en particulier l'IRSET. Elle y a été reçue par les collègues. Michel SAMSON a pu présenter l'ensemble des activités de l'équipe, la Directrice adjointe du LERES, Fleur CHAUMET, a pu présenter l'infrastructure France Exposome. Cette visite s'incluait dans le cadre un peu plus large d'une visite de trois ministres, Madame RETAILLEAU, Aurélien ROUSSEAU et Bérangère COUILLARD, à l'occasion du lancement de la stratégie nationale de lutte contre l'endométriose. Nous avons donc voulu ensuite, le Président de l'Université, moi-même et quelques collègues, assister au comité de pilotage de lancement au CHU.

Concernant le centre interdisciplinaire santé mondiale, je souhaitais vous dire que cela avance. Nous aurons certainement l'occasion d'en reparler à une des séances du Conseil d'administration de 2024. Nous avons organisé hier une première réunion à l'intention des collègues concernés. Nous organisons les premières journées scientifiques les 26 et 27 octobre prochain, la semaine prochaine, à l'occasion de la venue de nos partenaires de l'Institut Fiocruz au Brésil, qui est un très gros acteur en santé mondiale, avec lequel nous avons de très bonnes relations depuis longtemps.

Nous avons eu le plaisir, et cela va permettre d'avancer un peu plus vite, que l'Université de Rennes obtienne du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dans le cadre de son contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP 2023-2025) qui comprend un chapitre stratégie scientifique dans lequel figure le financement d'un certain nombre de chaires, dont une chaire pour le centre interdisciplinaire santé mondiale. C'est un contrat entre le ministère et l'établissement public expérimental Université de Rennes, mais les choses sont tout à fait fluides entre l'Université et nous, donc le mécanisme de conventionnement nous permettant d'être acteur de ce projet comme c'est prévu dans les statuts est tout à fait fluide. Nous allons donc pouvoir lancer ce recrutement, ce qui, concrètement, veut dire que nous allons pouvoir avoir un ou une collègue spécifiquement sur ce champ-là pour aider à lancer cette dynamique. C'est un champ sur lequel nous ne sommes pas absents actuellement, il y a pas mal de collègues qui travaillent sur des thématiques de santé mondiale, mais cela permettra de regrouper tout cela, de le rendre plus visible et de le développer.

Nous avons aussi un succès considérable avec notre campus sans tabac. Vous savez que c'est un projet qui tenait beaucoup à cœur à Laurent CHAMBAUD, qui l'avait porté avec brio, qui est accroché à l'activité scientifique de l'École, notamment du Professeur Karine GALLOPEL-MORVAN, professeur d'université en sciences de gestion et spécialiste du marketing social, notamment sur les sujets tabac et alcool. Elle avait obtenu un financement important de l'INCa pour aider d'autres universités à développer des campus sans tabac. Elle a en particulier rencontré la Conférence nationale des doyens de faculté de médecine et un certain nombre de campus santé d'universités françaises sont en train, avec le soutien de ce projet, de passer campus sans tabac. Nous avons aussi le plaisir que le Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Monsieur GUERINI, annonce en septembre dernier son souhait de voir toutes les écoles de service public passer campus sans tabac. Nous sommes donc, au niveau du réseau des écoles de service public (RESP), en train de nous mettre en ordre de marche pour assurer le soutien des écoles qui souhaiteront s'engager dans ce type de projet. C'est une jolie reconnaissance pour l'École, à la fois pour le travail scientifique et l'animation qui a été menée, notamment par Karine. C'est peut-être un pas dans la direction d'une diminution du tabagisme en France, où je vous rappelle que nous avons des chiffres, y compris dans la jeunesse, à faire honte au pays par rapport à l'ensemble des pays européens.

J'ai deux dernières informations. D'une part, sur le plan de notre activité internationale, je voulais vous dire que j'ai rencontré, avec la Directrice des relations internationales, Fanny HELLIOT, et la Directrice de notre SASU EHESP-International, Marie KERNEC, les collègues de l'Agence française du développement et d'Expertise France. Nous avons signé une convention tripartite entre l'École, la SASU et l'AFD.

D'autre part et enfin, je souhaitais vous informer, et vous allez tous être responsables de croiser les doigts ensuite pour que cela marche, que nous sommes candidats à l'organisation du congrès European Health Management Association (EHMA), qui est la grande association européenne de management de la santé, comme son nom l'indique. Nous sommes candidat pour l'organiser à l'École en 2025. Ce serait une très jolie reconnaissance de l'activité pédagogique et scientifique de l'École dans ce domaine. Nous ne sommes pas les seuls candidats, mais tous les gagnants ont tenté leur chance. Nous recevons la délégation d'EHMA en charge du congrès mi-novembre à l'École et nous allons essayer de briller de tous nos feux et de leur montrer à la fois la qualité de nos locaux, la qualité de l'organisation scientifique que l'on peut mettre autour et de l'emporter. Vous serez bien évidemment tenus au courant du succès éventuel et invités à l'EHMA si nous avons le plaisir de l'organiser en 2025.

**Mme JOLLIET :** Voilà une très belle nouvelle qui valorise et met en lumière la transformation de l'École.

**Mme RICHARD** : Oui, ce serait vraiment chouette que nous l'emportions. Catherine KELLER et Nicolas SIRVEN ont été très actifs pour faire du lobbying en ce sens lors de la dernière conférence internationale de l'EHMA à Rome en juin dernier. Je pense que nous avons une chance. Ce n'est jamais gagné avant la décision, mais nous avons une chance.

Nous avons aussi participé, et j'y étais avec Olivier MANGON, le responsable de notre Prépa Talents et Charlotte ROCHER, notre Directrice de la communication, au Salon des grandes écoles à Paris les 7 et 8 octobre dernier. Nous referons le bilan avec les collègues des autres écoles de service public. C'est à la fois un public qui reste un peu éloigné de nos écoles parce que c'est beaucoup un public de lycéens qui s'interroge sur leur orientation immédiate et pour lequel la perspective d'intégrer l'EHESP n'est pas forcément pour demain matin. Néanmoins, j'ai trouvé que c'était une très belle manifestation. Nous avons fait le choix, avec l'ensemble des écoles de service public, d'avoir un stand unique moyennant quoi, au milieu de toutes les écoles de commerce privées de France et de Navarre, nous avons le plus gros stand, au milieu, avec écrit « Réseau des écoles de service public » en grosses capitales en haut, avec les collègues de la police, des douanes, de la magistrature. Il y avait la majorité des écoles de service public et nous avons pu dire à tous les jeunes et les parents qui passaient par là qu'il y avait des tas de métiers intéressants dans le service public. On sème les graines, elles ne poussent pas forcément tout de suite dans la tête du lycéen de première, mais c'était quand même intéressant d'y être. Je pense que cela donnait une très bonne image du service public.

Ensuite, peut-être que Christophe voudra en dire un mot, nous avons aussi été nombreux — mais pas moi parce que j'ai été retenue par la venue de Madame RETAILLEAU — à participer au Congrès de la Société française de santé publique, avec une session qui était organisée par l'École. Christophe, tu veux peut-être en dire un mot ? Ce sera mieux par celui qui y était que par celle qui n'y était pas.

**M. LE RAT** : Tu y étais quand même, Isabelle, sur grand écran. La Société française de santé publique, qui a réuni plus de 1 000 personnes au congrès qui se tenait à Saint-Étienne, avait pour thématique cette année de renforcer les liens entre les chercheurs, les décideurs et les experts au service des territoires. L'idée était donc de pouvoir rendre compte d'un certain nombre de dispositifs et de compétences en action qui se déploient notamment du côté de Rennes. À cette occasion, nous avons pu reparler du dispositif interrégional d'expertise et d'évaluation en santé que l'École porte avec les ARS Bretagne et Pays de la Loire. Nous avons aussi pu toucher deux mots du dispositif dans lequel nous sommes engagés, mais cette fois-ci au titre de l'Université de Rennes, le dispositif TISSAGE. Là, l'idée est de faire travailler conjointement chercheurs, décideurs et citoyens sur les territoires. Il faut savoir que cela a eu une très forte résonance, en sachant que le nœud de la problématique sur lequel nous avons été amenés à discuter était, dans le cadre de la mise en œuvre de ces nouvelles façons de faire, que cela suppose de mobiliser tout un tas de nouvelles compétences, les compétences d'intermédiation, les compétences de tiers-veilleurs, etc. Il y a donc eu tout un débat autour de ces sujets-là et la Société française de santé publique, qui peut faire des plaidoyers auprès de nos ministères de tutelle et autres, a décidé de prendre langue avec l'EHESP pour se dire « il serait intéressant que nous puissions aller plus loin par rapport à ces compétences émergentes, notamment dans le champ de la santé publique », en sachant que la santé publique conduit depuis un certain nombre d'années des activités qui permettent de faire travailler conjointement décideurs, chercheurs et citoyens, mais là, on voyait bien qu'il y avait un gros tournant. On est en train de prendre le virage et l'intérêt est que l'EHESP puisse travailler conjointement avec la Société française de santé publique sur ce type de sujets.

**Mme RICHARD** : Voilà pour les actualités, Madame la Présidente.

**Mme JOLLIET** : Merci pour toutes ces bonnes nouvelles. On voit que la rentrée a été très dense. En attendant la reconnexion avec Monsieur ROQUES, nous continuons ce conseil d'administration par la présentation et l'adoption du budget rectificatif.

### 3. PRESENTATION ET ADOPTION DU BUDGET RECTIFICATIF 2023

*Un document est diffusé.*

**Mme RICHARD** : Merci beaucoup. Nous allons bien évidemment vous partager le diaporama. Je vais commencer par passer la parole à Céline GEHANNIN, que je remercie beaucoup. Elle prépare habituellement le budget, mais elle a aussi accepté de prendre l'intérim de la Direction des affaires financières depuis le 1<sup>er</sup> septembre puisque comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure, William SABIRON nous a quittés et Coraline MARIE n'arrivera qu'au 2 novembre. Elle a donc assumé une charge extrêmement importante de travail depuis la rentrée, y compris bien sûr la préparation de ce budget rectificatif. Vous imaginez bien que nous sommes aussi dans la préparation du budget initial 2024. Je vais donc la laisser vous faire la présentation et je reviendrai ensuite sur un certain nombre de commentaires en fin de présentation.

**Mme GEHANNIN** : Merci beaucoup. Bonjour à tous. Concernant le budget rectificatif, on peut rappeler les principaux concepts financiers. Nous sommes en comptabilité budgétaire, donc avec des autorisations d'engagement, des crédits de paiement, des choses que William SABIRON avant moi vous présentait en séance. Vous avez également les recettes encaissables.

En comptabilité générale, nous sommes plutôt sur une notion de droits constatés, avec résultats, capacité d'autofinancement, fonds de roulement et fonds de roulement mobilisable. On peut donc passer assez rapidement sur ces notions. On présente le budget en comptabilité budgétaire et en comptabilité générale.

Le BR représente les éléments habituels d'un budget rectificatif. Il ajuste la part variable de la dotation du MSP. Nous prenons en compte les reprogrammations des flux de l'exercice 2022 et nous anticipons des reprogrammations de flux vers 2024. Depuis le BI, nous avons de nouveaux éléments qui sont intégrés puisque le BI est constitué en novembre de l'année passée. Ce BR est aussi l'occasion d'améliorer la méthode de calcul du prévisionnel de résultat suite au compte financier 2022.

Ce que je viens de dire, c'est que le résultat patrimonial est une prévision assez complexe et il y a eu des écarts assez significatifs entre le compte financier et le BR 2022. Une analyse a été menée pour essayer d'améliorer cette prévision, en sachant que cela ne demeure qu'une prévision. Le BI 2023 avait déjà été réalisé et on constate qu'on ajuste ce prévisionnel sur le BR 2023.

En synthèse, les principaux indicateurs du BR sont les suivants. Il y a le solde budgétaire, où nous étions au niveau du BI à -1 898 000 euros, que l'on dégrade pour arriver à -3 110 000 euros. C'est une dégradation qui est technique et essentiellement due à l'ajustement de la part variable de la dotation des élèves. En revanche, le résultat patrimonial, lui, s'améliore pour arriver à 349 000, légèrement supérieur à 0. Nous verrons les explications par la suite.

Le solde budgétaire se dégrade donc pour arriver à -3,110 millions d'euros, une dégradation de -1,212 million d'euros, principalement liée aux dépenses de personnel pour 1 654 000 euros. Il y a eu des petits ajustements sur les dépenses de fonctionnement pour 166 000 euros, des décalages d'opérations que nous verrons sur les investissements pour 421 000 euros et un ajustement de recettes, où nous verrons qu'il y a des variations positives et négatives, pour 186 000 euros.

Pour expliquer le BR, nous nous proposons de le présenter en cinq blocs homogènes. Le premier bloc, c'est la partie élèves. Le deuxième bloc concerne les dépenses RH qui ne sont pas financées. Le troisième bloc, ce sont les activités courantes de l'École. Le quatrième bloc ce sont les activités sur ressources propres. Enfin, le dernier bloc concerne les investissements.

Le premier bloc sur les élèves concerne les salaires et les charges patronales des élèves de la fonction publique hospitalière, les indemnités de stage et de formation et les déplacements réalisés dans le cadre de leur formation. Les dépenses de personnel augmentent de 806 000 euros. Cela correspond aux augmentations cumulées des élèves et des primes inflation pour 367 000 euros et à un effet coût moyen sur les effectifs de +439 000 euros. En revanche, les indemnités de déplacement sont réduites de 99 000 euros au regard de l'exécuté à début septembre.

En ce qui concerne les recettes, nous ajustons dans l'avenant numéro 5 la dotation en intégrant la restitution du trop-perçu de l'exercice 2022, pour -1 454 000 euros, et on ajuste la part variable 2023 en fonction des coûts prévisionnels des élèves. On réduit de 465 000 euros.

Le tout fait que nous avons une variation générale du solde budgétaire qui intègre à la fois les dépenses et les recettes et on arrive à une dégradation du solde de -2 627 000 euros.

En ce qui concerne le deuxième bloc, les éléments RH qui ne sont pas financés, donc hors élèves, nous avons un impact négatif sur le solde budgétaire de -265 000 euros. Cette variation intègre l'augmentation du point d'indice, la prime d'achat et d'inflation, les primes transport à partir de septembre, les augmentations des grilles B et C et d'autres mesures (Gipa, GVT, etc.). Il est à noter que ces impacts en 2024 se réaliseront sur un exercice complet.

En ce qui concerne les activités courantes de l'École, nous avons un ensemble de mesures pour un impact sur le solde budgétaire de +500 000 euros. Nous avons une variation sur la dotation du MESR de 92 000 euros, les dividendes que nous avons estimés à 100 000 euros qui se réalisent à 42 000 euros. Concernant les fluides, pour lesquels nous n'avons pas forcément toutes les informations à l'époque, nous réduisons le montant de 255 000 sur l'exercice, en sachant que par ailleurs, au niveau des AE, nous les réduisons aussi parce que nous étions partis sur un engagement de marché fluide sur trois ans et il se réalise en fait sur deux ans.

Nous avons ensuite différents décalages au niveau de l'informatique pour 175 000 euros, une partie sur les élèves qui n'est pas compensée pour 21 000 euros, différents ajustements sur les quatre départements de formation avec des variations à la fois en dépenses de fonctionnement et en recettes, avec une dégradation du solde de 24 000 euros. Il y a également différents ajustements RH pour 174 000 euros, les MAD pour 229 000 euros et différentes autres mesures pour 342 000 euros. Le tout fait une variation de 500 000 euros sur cette partie.

Ensuite, au niveau des activités sur ressources propres, on a une variation positive du solde budgétaire de 438 000 euros. Il s'agit de nombreuses variations, à la fois en personnels, en dépenses de fonctionnement et en recettes, à la fois sur la formation continue, mais le solde au total est positif. Il y a le Bac Recherche pour 352 000 euros. Le projet CIESPAC s'est terminé sur l'exercice 2023 et nous avons eu un ajustement de dernier flux que nous pensions voir se réaliser sur 2022 et qui se sont réalisés sur 2023.

Enfin, sur les investissements, la variation du solde budgétaire est de 741 000 euros. Il y a eu de nombreuses reprogrammations, notamment celle de la DSIT avec 179 000 euros qui vont venir réimpacter 2024. La plus grande variation concerne le bâtiment du Forum pour -1 980 000 euros en AE et -210 000 euros en CP.

Ce projet forum s'adapte aux évolutions des activités de l'École. C'est la raison pour laquelle il a été décalé au premier semestre 2024. Dans le cadre de la rénovation énergétique, nous sommes en train de nous raccorder au réseau de chaleur urbain et nous ajustons donc la partie dépense de 158 000 euros en AE et nous étalons un peu le montant des CP, puisque les travaux se réalisent entre octobre et février, en sachant que par rapport à ces travaux, nous avons déjà perçu une recette de 320 000 euros de la part du ministère pour financer ces travaux.

Nous avons ensuite différents autres ajustements comme la plateforme Notilus pour 54 000 euros en AE et en CP, la refonte de la charte graphique qui est décalée à 2024 dans l'attente d'une stabilisation de la charte de l'Université de Rennes. Le LERES réajuste son prévisionnel. Nous avons au total une variation positive de 742 000 euros.

En synthèse, vous avez une slide qui présente les différents blocs que je viens de présenter. Nous avons :

- la partie des élèves pour -2 627 000 euros, qui eux-mêmes peuvent se décliner entre l'ajustement de l'année antérieure qui est certaine pour 1 454 000 euros et les élèves pour 1 172 000 euros ;
- la partie RH -265 000 euros ;
- des variations positives pour 499 000 euros, 438 000 euros et 741 000 euros.

Le tout représente une variation de -1 212 151 euros. Voilà en ce qui concerne les variations générales du solde budgétaire avec le fort impact de la part variable que nous venons de voir.

En ce qui concerne l'approche patrimoniale, c'est une partie un peu plus délicate qui demeure prévisionnelle. Au niveau du BI, nous étions sur un résultat de -1 756 000 euros. Ce résultat, on le corrige des études que nous avons menées sur le sujet et on arrive, avec les variations du BR, à un résultat positif de 349 000 euros.

Au niveau de l'ensemble des éléments patrimoniaux, on est sur un solde budgétaire de -3 000 000 euros, un résultat de 349 000 euros, une CAF qui est mécaniquement améliorée, des investissements qui s'ajustent également. On arrive à un total de trésorerie de 21 499 000 euros.

Je viens de vous représenter le graphique de la CAF. En ce qui concerne les dépenses à venir, je laisse la parole.

**Mme RICHARD** : Je vais apporter plusieurs éléments, à la fois de synthèse de la présentation qui vient de vous être faite et aussi de projections sur ce que nous pouvons imaginer à l'avenir.

Comme vous l'a expliqué Céline GEHANNIN en début de présentation, nous nous sommes trouvés, lors de la préparation de ce BR, à nous demander comment nous faisons pour ne pas être dans la situation dans laquelle nous avons été l'année dernière, si vous vous rappelez, où nous vous avons présenté un résultat patrimonial prévisionnel au BR qui s'est avéré assez éloigné du compte financier.

En fait, dès que nous avons eu le compte financier 2023, nous avons commencé à regarder et à essayer de comprendre pourquoi. Nous ne pouvions évidemment pas injecter notre réponse au « pourquoi » au BI 2023 puisqu'il était déjà fait et que vous l'aviez déjà voté, mais nous pensons avoir compris un certain nombre de choses. C'est le compte financier 2023 qui nous dira si nous avons compris juste ou pas.

Nous avons effectivement identifié un certain nombre d'éléments, dans la façon que nous avons de construire de façon prévisionnelle le résultat, qui pouvaient expliquer cette divergence. Nous les avons donc incorporés au BR et nous les avons même incorporés fictivement et rétrospectivement au BI. C'est la diapositive qui vous a été présentée et qui montre ce qu'aurait été le BI si nous avions eu à ce moment-là les éléments pour le construire comme nous avons construit le BR.

Cela peut évidemment être un peu troublant parce qu'on peut avoir l'impression qu'il y a une sorte de tour de passe-passe dans la construction. Il n'y a pas de tour de passe-passe, il y a simplement le fait que nous essayons de nous améliorer, et notamment d'avoir une prévision la plus proche possible du résultat final et que, compte tenu de l'écart que nous avons constaté l'année dernière, nous sommes retournés voir dans notre méthode quelles étaient les explications de cet écart. Comme tout cela reste du prévisionnel, j'espère encore une fois que ce que j'ai dit aujourd'hui ne vous fera pas sourire quand nous vous présenterons le compte financier et que le compte financier 2023 sera plus proche du BR 2023. C'est ce que nous espérons. C'est un premier élément qui explique cette amélioration du résultat patrimonial projeté au moment du BR par rapport au BI.

Il y a évidemment un certain nombre d'autres éléments qui sont, eux, proprement des éléments BR, c'est-à-dire des choses qui sont arrivées en cours d'année et qui font que ce que nous avons prévu en novembre 2022 n'est pas ce que nous présentons en octobre 2023. Là aussi, il y a à la fois des éléments techniques et des éléments de fond. Il y a un élément technique sur lequel je ne reviendrai pas parce que je pense que nous en avons déjà discuté de nombreuses fois en conseil et vous maîtrisez assez bien cet élément-là, qui est le mécanisme part variable. On voit bien, dans l'ampleur des corrections qu'il amène, à quel point ce mécanisme part variable est totalement indispensable à l'École. Si nous n'avions pas ce mécanisme-là, nous serions en permanence devant des difficultés sans nom.

On voit bien, et vous l'avez peut-être repéré sur l'une des diapositives, qu'il y a un tout petit élément — pour l'instant cela ne va pas chercher très loin, c'est 21 000 euros je crois — qui aujourd'hui n'est pas intégré dans la part variable, à savoir les indemnités des élèves de la fonction publique d'État. Autant, pour la fonction publique hospitalière, rémunérations et indemnités sont intégrées dans notre part variable, autant, nos élèves de la fonction publique d'État, qui sont payés directement par leur employeur qui est l'État et pas par l'École, ont néanmoins des indemnités que nous payons directement.

Aujourd'hui, cela représente 20 000 euros et par ailleurs ce serait peut-être très compliqué de faire autrement parce que l'information pour payer ces indemnités, c'est effectivement nous qui l'avons. Nous ne sommes donc pas forcément demandeurs immédiatement d'une modification, mais nous avons bien vu cette année, à l'occasion d'une augmentation de ces indemnités, « ah, tiens, c'était des élèves, mais ce n'était quand même pas dans la part variable ».

Voilà pour l'élément part variable. Le fait que les dépenses liées aux élèves augmentent est fondamentalement une bonne nouvelle. C'est à la fois la trace de l'augmentation des indemnités, qui est un sujet qui a été largement débattu au Conseil d'administration, et la trace de l'augmentation de leur nombre. Cela va donc se poursuivre, puisque nous savons que nous en avons déjà plus qui arrivent en janvier prochain que nous n'en avons cette année. Cela va se poursuivre et nous avons eu une discussion tout à fait transparente avec la DSS là-dessus.

Cela veut dire qu'alors que depuis plusieurs années le nombre d'élèves baissait et nous étions plutôt dans la situation d'une année sur l'autre de rendre de l'argent sur la part variable, là, le nombre d'élèves augmente et nous sommes donc plutôt dans une situation où ce mécanisme de compensation de la part variable conduit, avec un décalage qui rend les choses techniquement un peu difficiles à lire, à un abondement de la part du ministère.

Nous avons donc mis en gros sur la diapositive « le maintien du mécanisme part variable est indispensable », a fortiori si nous voulons continuer à déployer de très beaux stands DREES qui vont faire que nous allons avoir de plus en plus d'élèves de la fonction publique.

Sur la diapositive suivante, on voit qu'il y a un certain nombre d'autres éléments. Le premier, et nous ne sommes pas les seuls dans cette situation, c'est que la non-compensation de mesures très fortes impacte mécaniquement le budget de l'École. Nous vous avons montré que pour cette année, en année incomplète, cela représente plus de 250 000 euros. Par ailleurs, nous ne vous avons pas remis, parce qu'ils étaient déjà dans le BI, les mesures non compensées de l'année dernière que nous avons absorbées en année pleine cette année.

L'inflation subie sur l'énergie, mais aussi sur les autres achats, impacte évidemment aussi le budget de l'École et elle est en plus extrêmement difficile à prévoir parce que je ne sais pas si quelqu'un sait vraiment combien coûtera l'énergie l'année prochaine. Quand nous vous présenterons le BI, nous ne prendrons donc pas d'engagement sur le fait que notre prévision de la ligne énergie soit forcément juste.

Nous sommes donc dans une présentation qui n'est pas très facile à faire de façon simple parce qu'à la fois aujourd'hui le fonds de roulement de l'École permet la poursuite des investissements à un rythme satisfaisant. J'essaie de ne pas vous raconter des choses qui ne sont pas justes, donc je ne vais pas vous dire l'inverse.

Le décalage que nous vous avons présenté de certains investissements n'est en aucune façon lié au fait que l'École n'aurait pas la possibilité de le faire. Il est lié au fait qu'il y a eu un certain nombre de modifications dans notre stratégie générale, notamment en ricochet du déménagement du site parisien, par exemple avec la décision prise d'organiser notre master of public health à Rennes à partir de la rentrée 2024 et que, de ce fait, nous avons retouché à la marge, mais un peu quand même, le projet du Forum. Pour le retoucher, il nous a fallu mettre sur pause deux mois et cela a conduit à décaler une partie de cet investissement d'une année à l'autre.

C'est la même chose que ce que nous vous avons expliqué pour la charte graphique. Nous avons attendu que celle de l'Université soit stabilisée pour lancer le marché. En principe, cela ne sera fait que sur 2024, mais aujourd'hui, l'École n'a pas de difficulté à faire les investissements dont elle a besoin.

Il y a aussi un élément qui explique que cette prévision de compte de résultat 2023 soit finalement un peu au-dessus du zéro. Nous verrons où nous finissons, mais selon l'épaisseur du trait, ce sera sans doute un peu au-dessus ou un peu en dessous. C'est aussi lié au fait que nous avons une croissance extrêmement dynamique de nos activités de formation continue et qu'un certain nombre des recettes de formation continue nous arrivent avant les dépenses parce qu'un certain nombre de fois, ce sont en fait de gros contrats avec des donneurs d'ordres, dont le ministère. On signe la convention d'abord et on dépense l'argent ensuite.

Évidemment, tant que c'est en croissance, c'est favorable, mais nous restons prudents et nous resterons prudents dans le BI 2024 sur cette prévision de croissance de l'activité de formation continue parce que malgré tout, les arbres ne poussent pas jusqu'au ciel et il y a donc bien un moment où nous allons atteindre la limite du développement de notre activité de formation continue.

C'est un des éléments sur lesquels j'espère que nous aurons des éléments de réflexion dans le rapport IGAS-IGESR, parce que c'est vraiment un des sujets sur lesquels nous avons besoin d'éclairages pour faire une stratégie pour l'École. J'ai toujours l'impression que cela ne va pas continuer à croître et finalement il arrive des demandes toutes les semaines et on voit bien que nous sommes sur un secteur qui a une très grosse demande de formation continue. Je pense que nous la faisons bien donc en général, finalement, quand on nous a demandé quelque chose, on nous redemande autre chose.



Par ailleurs, nous poursuivons vraiment nos efforts pour limiter les coûts sur lesquels nous avons une prise. Nous avons priorisé dans les investissements tout ce qui pouvait réduire notre dépense énergétique, notre trace carbone, et nous avons mis tout en haut de la pile notre raccordement au chauffage urbain. Nous avons aussi obtenu de l'argent pour le faire. C'est vraiment très haut dans nos priorités.

Ensuite, pour économiser à la fois de l'argent, du temps, l'énergie de tout le monde et du carbone, nous avons aussi retouché un certain nombre de calendriers de formation et c'est ce qui explique ce que vous avez vu en termes de diminution des coûts, indemnités des élèves et déplacements.

Voilà donc quelques commentaires plus généraux. Je rends la parole à la Présidente.

**Mme JOLLIET** : Merci beaucoup, Madame GEHANNIN, et merci, Isabelle, pour cette analyse. La présentation est ouverte à la discussion et Madame MEUNIER a levé la main.

**Mme MEUNIER** : Merci, Madame la Présidente. Je voudrais tout d'abord remercier l'École et ses équipes de cette présentation de qualité et de tous les efforts de pédagogie qui sont faits pour nous présenter en cours d'année une modification qui n'est pas très simple à avaler techniquement quand on n'est pas initié.

J'aurais une question vraiment très technique que je voudrais évacuer tout de suite avant d'en venir à mon propos plus général. Dans votre présentation, Madame, vous avez commenté le pavé des dépenses courantes en nous présentant dans la rubrique « divers » la plus grosse variation de l'ensemble des variations que vous présentez dans votre analyse.

Moi qui suis un peu économiste de formation et un peu comptable, je me dis que quand il y a une rubrique « divers » qui dépasse dans son chiffre toutes les autres pour la variation, il y a peut-être un problème. Normalement, la catégorie « divers » doit être résiduelle. J'aurais donc aimé avoir quelques explications sur ces un peu plus de 340 000 euros que vous présentez en évolution. C'est vraiment une question technique et cela ne remet absolument pas en cause la qualité de votre présentation et tous les éléments que vous nous indiquez.

**Mme RICHARD** : C'est effectivement une limite de notre activité actuelle. Je pense que ce sera une ligne tout à fait précise du rapport IGAS-IGESR qui traduit le fait qu'il y a une partie significative de notre activité, notamment de nos activités de formation, sur laquelle nous n'avons pas aujourd'hui une comptabilité analytique détaillée.

Nous avons une discussion avec chacun des services et on n'est pas bien en mesure, ni à vrai dire dans la construction de nos budgets initiaux ni dans un budget rectificatif — mais nous allons y travailler et cela va s'améliorer — de vous présenter des choses qui traduiraient l'existence d'une comptabilité analytique, notamment de nos coûts de formation, qui sont quand même notre principale activité, tout à fait aboutie.

Sur la recherche, le plus souvent nous l'avons, car nous avons beaucoup de notre activité recherche qui est sur des contrats extérieurs et nous avons un bureau d'aide aux contrats qui est tout à fait performant et raccord. C'est la même chose sur notre activité de formation continue, mais sur notre activité de formation initiale, aujourd'hui ce n'est pas le cas.

**Mme MEUNIER** : Merci de cette explication. Je m'y attendais évidemment techniquement, mais je vous en remercie. Je tiens à souligner, moi qui suis une vieille routière des présentations budgétaires de l'École depuis des années, que l'École a fait beaucoup de progrès en matière de présentation et en matière de comptabilité analytique. Là, c'est vrai qu'il faut peut-être remettre un peu le travail en route sur ces éléments-là.

J'en reviens à mon propos général. Pour ce qui est du changement de méthode, ce n'est pas vraiment un changement de méthode, c'est un changement de mode de calcul pour éviter les évolutions un peu erratiques et en dents de scie au cours des présentations sur l'évolution budgétaire et patrimoniale de l'École.

Évidemment, la démarche est à saluer. Il vaut mieux identifier ce qui ne va pas et le régler, mais il est vrai que le faire en cours d'exercice rend la présentation beaucoup plus complexe. De mon point de vue, après avoir bien relu tous les documents et les liasses, il n'y a pas de loup, mais je tenais quand même à dire que la présentation avec le BI 2024 aurait peut-être rendu l'exercice plus pédagogique, mais ce n'est qu'une petite remarque.

Après, plus sérieusement, sur le fond des données que vous nous présentez, je tiens d'abord à dire que cela rend visible la trajectoire des efforts faits par l'École, qui est positive et qui mérite d'être saluée parce que les efforts sont réels. Ils sont présentés et identifiés, ils sont chiffrés. Je dirais même que cette politique d'économie sur tous les plans de l'École apparaît de cette manière assez intelligente. Sur les économies d'énergie, elle est intelligente, et j'allais même dire qu'elle est éthique, donc c'est très bien.

Pour ce qui est de la part variable et des ajustements, c'est inhérent au mécanisme, je partage totalement votre avis sur le fait que ce mécanisme est particulièrement bénéfique et que c'est de la bonne gestion des deniers publics. Après, on a un problème de fond sur l'identification de l'absence de ce mécanisme pour les élèves fonctionnaires de l'État. C'est vrai que ce serait souhaitable, mais maintenant, est-ce à l'Assurance maladie, par sa dotation, d'assumer les indemnités des élèves relevant de l'État ? C'est une question qui mérite d'être posée et tranchée, mais ce ne sera pas à notre niveau.

Cependant, par rapport à ce mécanisme, les variations importantes que vous signalez et qui sont identifiées pour des montants élevés ne doivent quand même pas masquer, sur le résultat final, les mécanismes insidieux de non-compensation salariale et d'inflation comme vous les avez fort justement commentés.

J'ajouterais deux incertitudes qui me rendent perplexe sur une position à adopter par rapport à ce budget rectificatif 2023. Vous nous avez parlé du Forum. Il est certes reporté à 2024. Néanmoins, pour avoir participé au travers des choix des prestataires à l'ensemble du process, je me dis que le Forum a été fait dans une programmation chiffrée avec les coûts de l'époque. Or, je pense qu'il serait assez transparent aujourd'hui de nous dire le dérapage lié aux évolutions de coûts à isopérimètre, c'est-à-dire sans avoir changé, comme vous dites, le projet pour mieux l'adapter aux évolutions de l'École.

Là-dessus, il serait intéressant que le Conseil d'administration soit informé des évolutions de coûts à isopérimètre par rapport à ce qui avait été prévu initialement et que l'on sache quel va être l'impact des évolutions parce qu'il n'y a pas de raison que l'École ne subisse pas les évolutions de coûts d'une construction immobilière autant que nous les connaissons dans les établissements voire partout en France aujourd'hui.

Mon deuxième point d'inquiétude pour la suite, ce sont les surcoûts du site parisien. Je n'étais pas présente au conseil d'administration extraordinaire auquel d'ailleurs je n'ai pas été convoquée — je tiens à le préciser même si les changements n'avaient pas été faits, mais ce n'est pas grave —, mais il y aura de toute façon un surcoût, il a été évoqué.

Il y a eu, d'après ce que j'ai pu lire et entendre de mes collègues, un engagement à assurer une prise en compte dans les constructions budgétaires de l'École des surcoûts liés à ce changement et à cette décision pour le site parisien. Ce budget rectificatif n'est pas anodin et la non-compensation des surcoûts des décisions publiques ou des éléments exogènes qui sont de l'inflation et qui n'est pas une décision publique — la décision publique c'est de ne pas les compenser, ce n'est pas de leur fait — là où c'est vraiment gênant, c'est quand les coûts salariaux et les évolutions salariales sont le fait des politiques de l'État et qu'il n'y a aucune compensation derrière.

Je redis donc ce que j'ai indiqué lors du débat en juillet pour le DOB 2024. Je pense que nous sommes dans des clignotants qui ne sont évidemment pas passés au rouge, et on est bien d'accord sur le fait que la structuration financière de l'École reste saine, mais de mon point de vue, le grignotage du rebasage budgétaire est bien avancé et va mettre l'École dans une difficulté qui va être celle de ses investissements, mais pas que.

En effet, nous avons vu aussi depuis les décisions de rebasage budgétaire — qui ne sont pas forcément liées et je ne fais pas de lien direct — une politique sociale de l'établissement vis-à-vis de ses personnels, enseignants ou autres, qui est très positive. Je pense aux ajustements du RIFSEEP, je pense aux grilles de rémunération qui ont été négociées et qui ont donné des issues positives et favorables pour les personnels.

Je crains, parce que c'est mécanique, et là je ne parle pas que de l'investissement qui est évidemment très important pour l'École mais je parle vraiment de la structuration budgétaire, que cela finisse par être une politique d'économie plus drastique que celle qui a déjà été soutenue par ses efforts par l'École au travers de la réduction de ses plafonds d'emploi et de toutes les logiques d'économie qu'elle a pu faire de manière intelligente, je le reprécise.

Je crains que cette évolution positive qui participe du bien-être au travail de l'ensemble des personnels et de la très bonne ambiance qui est constatée à l'École aujourd'hui dans son fonctionnement ne soit remise en cause. Je réserve donc à l'écoute de ce que vont dire l'ensemble des participants et des membres du Conseil d'administration, mon vote sur ce budget rectificatif. Mon message ne s'adresse pas à la gestion de l'École, il s'adresse vraiment à la tutelle sur les différents points que je viens d'évoquer. Je vous remercie.

**Mme JOLLIET** : Merci, Madame. Je passe la parole à Lina ARNAUD.

**Mme ARNAUD** : Merci beaucoup pour cette présentation que je partage dans son aspect accessible, surtout pour les personnes qui sont assez jeunes dans le Conseil d'administration. J'avais juste une question concernant les élèves. Je me demande si vous êtes au courant et si vous avez identifié les raisons pour lesquelles les indemnités et déplacements représentaient une baisse de presque 100 000 euros sur l'exercice en rectificatif. Est-ce lié à une mauvaise projection par rapport à ce qui avait été engagé par rapport aux mesures et aux maquettes des formations qui étaient prévues plus en alternance auparavant ou est-ce plus lié à une mesure que vous avez identifiée justement pour diminuer le coût de ces dépenses ?

**Mme RICHARD** : Il y a une bonne part de l'explication qui est celle que vous donnez, c'est-à-dire une organisation différente de l'alternance. Dès qu'on réduit le nombre d'aller-retour, on réduit mécaniquement les indemnités de déplacement. Ce sont aussi des éléments qui ne sont pas très faciles à prévoir parce qu'ils dépendent des lieux de résidence des élèves qui arrivent, du nombre de stages à l'étranger, etc. Je n'ai pas en tête, mais peut-être que mes voisines l'ont, le montant total, indemnités et déplacements, de façon à vous dire ce que représentent 100 000 euros de variation.

**Mme GEHANNIN** : On est sur une base d'à peu près 2,4 millions d'euros au total.

**Mme RICHARD** : Nous ne nous engagerons pas à faire une prévision plus précise que cela la prochaine fois parce que 100 000 euros sur 2,4 millions d'euros, compte tenu de l'ensemble des éléments que nous ne maîtrisons pas, c'est peu.

**Mme ARNAUD** : C'était plus pour avoir un élément de pédagogie auprès des élèves, derrière, quand on explique les dépenses liées à notre formation. C'est intéressant d'avoir ce chiffre en tête.

**Mme RICHARD** : Clairement, sur la politique de déplacement, que ce soit pour les élèves ou pour les personnels, et en écho à ce que vient de dire Madame MEUNIER, ce que nous cherchons vraiment à faire, c'est à trouver un compromis entre le fait qu'un certain nombre de déplacements sont nécessaires aux missions de l'école — il ne s'agit pas de revenir sur l'intérêt de l'internationalisation des formations avec des stages à l'étranger ni sur le fait que oui, c'était bien d'avoir dix personnes de l'EHESP à Saint-Étienne il y a dix jours — et le fait de se demander quelles sont les organisations qui génèrent le moins de déplacements possibles, parce que c'est à la fois de l'argent et du carbone.

**Mme JOLLIET** : Merci. Nicolas TASSO ?

**Mme RICHARD** : Madame la Présidente, on peut donner des éléments concernant la question qu'a posée Madame MEUNIER sur l'évolution des coûts du Forum.

**Mme JOLLIET** : D'accord.

**Mme LASQUELLEC** : C'est juste pour vous préciser qu'actuellement, nous sommes au stade de l'avant-projet sommaire. Il y a effectivement eu un retravail du programme et de l'adaptation du projet. Concernant son coût, il y aura un engagement du maître d'œuvre au stade de l'avant-projet définitif et c'est là que nous pourrions mesurer s'il y a un écart par rapport à l'enveloppe prévisionnelle qui avait été affectée sur ce projet.

Nous sommes bien conscients du contexte inflationniste global et nous pourrions aussi bénéficier d'une tension et d'une concurrence accrue sur le marché du BTP en 2024. Je pense que c'est un point que nous pourrions préciser lors du prochain conseil d'administration une fois que nous aurons un engagement du maître d'œuvre sur les coûts prévisionnels des travaux.

**Mme JOLLIET** : Merci, Madame LASQUELLEC. Je passe la parole à Nicolas TASSO.

**M. TASSO** : Merci. Je ne vais pas insister, je partage tout à fait ce qui a été dit précédemment sur la qualité de la présentation qui nous permet d'avoir une discussion éclairée et fluide. Je voulais réagir sur des points qui sont liés aux mesures non compensées, qui constituent quand même de mon point de vue un point de crispation un peu récurrent dès l'instant qu'on évoque les questions budgétaires.

Il y a évidemment les mesures salariales statutaires, l'augmentation de la valeur du point, le déroulement de carrière, la revalorisation de certains corps. Nous l'avons déjà dit, cela a un impact assez significatif sur les dépenses de personnel. On souhaite évidemment que ces mesures soient imposées, car elles vont dans le sens de l'amélioration de la rémunération des personnels donc c'est normal qu'elles soient appliquées par l'École, mais il n'est pas normal que l'École doive trouver dans sa construction budgétaire les marges de manœuvre et les équilibres permettant d'absorber, à financement constant, des mesures que vous qualifiez d'exogène — et elles le sont —, qui ne relèvent pas de la gestion de l'École et qui lui sont imposées. C'est un vrai problème.

Le deuxième point, c'est que je découvre peut-être un peu naïvement que la revalorisation du régime indemnitaire des élèves des filières État ne relève pas d'une part variable et que du coup, la revalorisation de cet été, notamment pour les élèves IASS et IES, qui était très attendue et qui était un ajustement plus que nécessaire, se fait là encore à financement constant. C'est un point que je trouve assez problématique et que nous relaiions dans les instances nationales du ministère, notamment en CSA ministériel, puisqu'il est normal que le Secrétariat général puisse être interpellé sur cette question.

Je partage un peu l'avis d'Anne MEUNIER. De mon point de vue, ces seuls éléments sont de nature à ce que nous nous questionnions quand même sur la position que nous pourrions avoir sur ce budget rectificatif. Je vous remercie.

**Mme JOLLIET** : Merci. Monsieur FOUERE ?

**M. FOUERE** : Bonjour. J'ai entendu la présentation budgétaire qui est assez claire. C'est mon premier point.

Deuxièmement, je voulais réagir par rapport à la revalorisation indemnitaire des élèves fonctionnaires de l'État. J'avais l'information et je viens de vérifier, mais vous allez peut-être m'informer cela, qu'il n'y a pas eu de revalorisation des indemnités des élèves fonctionnaires de l'État. Il y a eu d'autres revalorisations, mais pas celle des indemnités des élèves fonctionnaires d'État, qui effectivement n'émargent pas directement sur vos charges. Si j'ai bien compris, c'est toujours payé par la DRJSCS et maintenant la DREETS de Bretagne. Peut-être avez-vous d'autres informations, mais moi j'en étais resté à cela.

Je voulais également dire que la dernière revalorisation datait de 2001, sous toute réserve et sauf erreur de ma part, ce qui posait quand même un certain nombre de questions par rapport à un rattrapage, surtout dans le contexte qui était celui d'une inflation assez forte actuellement dans le pays et encore aujourd'hui. Peut-être pouvez-vous me confirmer qu'il y a bien eu une revalorisation, mais à mon niveau et au niveau de nos syndicats, je n'ai pas cette information-là, en tout cas pour les élèves des filières notamment PHISP et MISp puisqu'il y a une collègue qui est en formation. Merci de votre retour sur ce point.

Pour terminer, je partage effectivement ce qui a été dit par la CGT et la CFDT. Je pense que s'il y a eu des revalorisations sur un certain nombre de corps, c'est tant mieux. Le point d'indice a été légèrement relevé, il va normalement y avoir 5 points de plus au 1<sup>er</sup> janvier 2024, mais ces revalorisations ont un coût pour l'École et ceux qui prennent ces décisions de revalorisation doivent également assumer l'impact et venir compenser le budget de l'École sur ces surcoûts. Je partage, et je pense que je vais probablement m'abstenir sur le vote.

**Mme RICHARD** : Nous pouvons peut-être répondre sur la question de l'indemnité fonction publique d'État, Madame la Présidente ?

**Mme JOLLIET** : Oui, bien sûr.

**Mme RENAULT** : Ce que l'on peut dire, c'est que les textes sont parus pour une revalorisation de l'indemnité de formation des élèves IASS et des élèves IES. Jusqu'à présent, les indemnités de formation pour ces deux promotions sont versées en crédits de fonctionnement, donc sur le budget de l'École, par virement en direct selon la maquette de formation.

Jusqu'à présent, la mensualité d'indemnité de formation est de l'ordre de 185 euros et elle sera indexée, à partir de la rentrée prochaine, sur l'indemnité de formation revalorisée à même hauteur que celle qui est maintenant versée aux élèves DH et D3S, soit 568 euros. C'est donc une revalorisation significative.

De deux choses l'une, et là nous sommes en négociation et en échange avec les services RH du ministère. Si cette indemnité de formation reste comme aujourd'hui versée sur les crédits de fonctionnement et non pas rapatriés dans la masse salariale, la revalorisation sera à la charge de l'École. Si, comme cela s'est fait pour les élèves DH et D3S, on en profite pour considérer que cette indemnité de formation devient un élément de rémunération sur le bulletin de salaire en masse salariale soumis à cotisation, ce qui un jour aussi améliorera le calcul de la retraite, alors cette indemnité de formation quitte les crédits de fonctionnement, migre vers la rémunération principale, et elle sera donc à la charge du ministère, services centraux.

Pour le moment, nous ne savons pas parce qu'il faut que le décret, ou bien un arrêté qui fixe le montant de cette revalorisation, mentionne qu'il est possible de la mensualiser, qu'il est possible de l'intégrer dans la rémunération, que c'est une indemnité brute qui elle-même est soumise à cotisation. Tout cela est un peu technique, pour vous dire qu'aujourd'hui nous ne savons pas si cette revalorisation de l'indemnité de formation sera in fine, si on ne modifie pas les modalités de versement, à la charge de l'École, ou in fine dans la masse salariale à la charge du ministère en central.

Je ne sais pas si je suis claire.

**Mme JOLLIET** : Merci, Madame RENAULT, pour ces informations très claires.

**M. FOUERE** : Merci, Madame. C'est très clair. J'ai compris. Excusez-moi, j'ai gardé la main levée. Ce que je constate quand même, c'est qu'a priori cela concerne les collègues IASS et les collègues élèves IES, mais pas les autres. Vous aviez une promotion cette année, mais je pense que vous n'en aurez pas l'année prochaine pour les PHISP parce qu'il n'y a pas eu de concours cette année pour les PHISP, mais cela ne concerne pas les PHISP ainsi que les quelques collègues MISIP, si j'ai bien compris. Merci quand même de vos explications.

**Mme JOLLIET** : Merci, je vais passer la parole à Madame SANTARELLI.

**Mme SANTARELLI** : Merci, Madame la Présidente. Bonjour. Tout d'abord, je voulais remercier Madame GEHANNIN pour sa présentation qui, comme l'ont souligné les intervenants précédents, était très claire et très pédagogique. Je voudrais aussi la remercier pour tous les échanges que nous pouvons avoir en préparation et au cours de l'année.

Pour répondre sur votre souci et sur la non-compensation à ce stade des mesures salariales qui ont été décidées par l'État, en réalité, premièrement l'arbitrage est celui des cabinets. Pour l'instant, ont été compensés les opérateurs qui font partie du décret de 2003 sur les opérateurs du domaine de la santé. En réalité, l'EHESP n'étant pas comprise dedans, cela n'a pas été effectif pour vous.

En attendant, vous avez un fonds de roulement qui augmente assez régulièrement chaque année. Pour l'instant, il est considéré que vous avez les moyens de faire ces dépenses en exploitation et de mener à bien les investissements qui ont été décidés en lien avec la stratégie de l'École. Pour l'instant, il n'y a donc pas d'inquiétude, la DSS félicite l'École pour sa bonne gestion et de toute façon, le ministère accompagne l'École dans sa stratégie de déploiement et d'augmentation de son offre de formation.

Pour rappel, en compte financier 2022, vous étiez à 17,7 millions d'euros de fonds de roulement et vous prévoyez là un atterrissage à 18,5 millions d'euros. C'est effectivement une prévision, mais on voit que cela continue à être en hausse donc il y a quand même d'autres mécanismes et pour l'instant vous pouvez faire face. Vous êtes à plus de trois mois de charges de fonctionnement, ce qui est énorme parce que la plupart des opérateurs sont à un mois. C'est juste une explication technique. Merci.

**Mme JOLLIET** : Merci, Madame. Monsieur LE RAT ?

**M. LE RAT** : Merci, Madame la Présidente. J'ai juste quelques remarques. Je reprends à 100 % ce qu'Anne MEUNIER a pu exposer en début de discussion. C'est vrai que pour moi qui vis cela de l'intérieur, on voit tout à fait que l'École est vertueuse, responsable dans son mode de gestion et avec un vrai souci éthique, comme le disait Anne, de véritablement limiter son empreinte carbone et, dans la façon qu'elle a de gérer la structure, d'en faire bénéficier aux générations futures. Voilà les grands mots, mais je pense que nous sommes véritablement dans cette logique-là.

Quand on est dans ce type de démarche, c'est sûr que les résultats auxquels on aboutit, c'est que l'École est en capacité de faire des économies, de dégager des recettes, etc., et dans ce contexte, on a l'impression d'être soumis à la double peine. C'est-à-dire que mieux on gère, plus facilement on va aller chercher sur le fonds de roulement. C'est un peu caricatural, Madame SANTARELLI, vous m'en excuserez par avance.

De façon plus générale, je pense qu'il y a là un vrai débat de fond, mais qui ne concerne pas que l'École. En septembre, il y a une lettre que France Université a adressée officiellement au MESRI en tirant véritablement la sonnette d'alarme. Bercy s'inscrit dans une logique de récupérer plus de 1 milliard d'euros auprès des opérateurs de l'État, dont les universités. Les universités, cela peut être un coût qui va à hauteur de 400 millions d'euros donc le débat est totalement global.

C'est-à-dire que les mesures de pouvoir d'achat vont être compensées de façon partielle, notamment pour les universités, et j'inclus l'École dedans même si nous ne sommes pas considérés comme opérateur de l'État, il y a toujours cette petite subtilité sur laquelle nous devons revenir.

À côté de cela, quand on voit l'état immobilier des bâtiments universitaires, et là je peux prendre l'exemple de l'université de Rennes où il va y avoir des travaux, ce sont les douze travaux d'Hercule qui vont devoir être conduits, donc il est d'autant plus surprenant de se dire qu'il va y avoir un investissement énorme à faire en matière de rénovation énergétique des bâtiments, et que donc nous sommes obligés de mettre de l'argent de côté pour pouvoir le faire, alors que l'argent qui est mis de côté peut potentiellement être repris. Cela pose un certain nombre de questions.

Là, je parle du MESRI, mais l'École est sous double tutelle et obtient son financement de la part de l'Assurance maladie. Madame SANTARELLI, vous m'avez déjà donné des éléments d'explication. C'est-à-dire qu'on va être ici aussi dans la même logique, c'est-à-dire de se dire qu'on va prendre sur le fonds de roulement pour pouvoir compenser des mesures qui sont décidées au niveau national et donc laisser l'École gérer comme elle peut et au mieux les fonds dont elle a la responsabilité.

C'est une remarque un peu globale. Pour le coup, ce n'est pas seulement la Direction de la sécurité sociale qui est pointée du doigt dans cette affaire, mais nous nous posons vraiment des questions à ce sujet parce que c'est contre-intuitif. On dit « soyez vertueux, faites des économies, investissez et limitez votre empreinte carbone », et il y a des jeux de passe-passe au niveau des enveloppes qui peuvent être assez déroutants.

**Mme JOLLIET :** Madame SANTARELLI, voulez-vous répondre tout de suite ?

**Mme SANTARELLI :** Je n'ai pas entendu la fin de ce que disait Monsieur LE RAT, mais je le remercie pour sa question. Le souci, vous le savez bien, c'est ce que j'essaie de faire passer comme message et je sais que vous le comprenez tous, c'est le problème de l'allocation des ressources en temps réel, année après année.

Aujourd'hui, nous sommes contraints de ne pas compenser certaines choses à l'École en vertu du fait qu'elle est effectivement en bonne santé financière et parce que d'autres besoins nécessitent un apport sur l'enveloppe contrainte du sixième sous-objectif, mais cela ne veut pas dire que l'École ne sera jamais compensée sur tous ces sujets. Je ne laisse pas de porte ouverte ni rien. Vous voyez ce que je veux dire.

Pour ce que vous disiez sur l'immobilier de l'État et notamment des universités, ce n'est pas notre sujet parce que vous le comprenez très bien, ce n'est pas l'École qui financera tout cela et ce n'est pas la Sécurité sociale non plus. L'École est déjà vertueuse sur ces points-là et elle a pu faire les investissements nécessaires, nous pouvons donc nous en réjouir, mais je pense que la situation n'est pas aussi fermée que vous le dites. Je comprends la crainte, et je pense que la DSS, le ministère de la Santé et même Bercy comprennent également la crainte que vous avez, mais il faut voir cela en dynamique sur plusieurs années et le fait que chaque année, nous reparlons des sujets et nous essayons de faire vraiment au mieux de l'allocation compte tenu des contraintes que nous avons et des besoins de chaque opérateur.

Après, forcément, il y a une priorisation, comme vous le savez. On parle toujours de la priorisation interne à l'opérateur et entre sujets, mais malheureusement, comme vous le dites, beaucoup de choses sont sur le même plan et c'est compliqué. En tout cas, le ministère est aux côtés de l'École pour les investissements qu'elle a encore à faire dans l'avenir et tout ce qui a été partagé pour la stratégie pourra être accompli, nonobstant les problèmes d'inflation sur les coûts de l'immobilier dont on voit déjà l'impact sur les projets des hôpitaux, par exemple. Merci.

**Mme JOLLIET** : Merci, Madame. Je passe la parole à Madame QUIDU.

**Mme QUIDU** : Bonjour, merci pour cette présentation. Je voudrais revenir un peu sur ce que ne dit pas le budget. Par exemple, quand on parle de ressources propres et de solde budgétaire positif, le bilan social de 2022 — et à mon avis ce sera un peu la même chose pour celui de 2023 — dit qu'il faut quand même être très vigilant sur la précarité des personnes recrutées sur ressources propres. Or, là, on a beaucoup de services, même des services soutien ou support, qui recrutent des ressources propres.

Nous savons aussi que la charge de travail des services soutien et support s'est particulièrement alourdie, pas seulement par l'accroissement des activités de formation, mais aussi par manque de personnel. Par exemple, la DSIT indique qu'elle effectue diverses reprogrammations vers 2024. Il faut savoir que certaines d'entre elles sont liées à un manque de personnel pour pouvoir assurer ces projets.

J'insisterais aussi sur le turn-over des personnels permanents qui est quand même à hauteur de 10 %, et on sait qu'à 16 %, on va vers de la désorganisation. Ce turn-over, et en particulier les départs en nombre important, représente une perte d'expertise et fait aussi qu'il y a une absence de tuilage qui met à mal le personnel en place.

Je finirai par le fait qu'il y a quand même une augmentation des arrêts maladie et le fait de rendre des emplois systématiquement tous les ans, le fait d'avoir des contraintes budgétaires, n'arrange pas la situation. Merci.

**Mme JOLLIET** : Merci Madame. Madame MEUNIER ?

**Mme MEUNIER** : Je vais être un peu en réaction comme l'a fait avec beaucoup de tact Christophe LE RAT. Je vais essayer d'avoir le même tact par rapport à la réponse de Madame SANTARELLI.

Je comprends que l'État ait besoin d'avoir des indicateurs robustes pour piloter l'ensemble des arbitrages qu'elle a à opérer, qui évidemment ne sont pas simples, et je ne mésestime pas du tout la difficulté qui est celle de votre travail au quotidien, Madame SANTARELLI, mais le prélèvement sur le fonds de roulement, ne le voyez pas comme une attaque personnelle, est pour moi un argument qui m'apparaît de plus en plus fallacieux.

Le fonds de roulement, je ne l'apprendrais à personne, est une masse indicative informe. Le fonds de roulement est ce qu'il est à un moment donné, il intervient dans le pilotage, mais il ne dit rien s'il n'est pas accompagné d'une vision dynamique et notamment de sa composante disponible et pas de sa composante globale, surtout dans le cadre d'un budget comme celui d'une construction financière comme celle de l'École, dans lequel se trouvent des mécanismes complexes nécessaires comme celui de l'ajustement de la part variable liée aux rémunérations des élèves. Il ne dit rien s'il n'est pas accompagné d'une vision dynamique, d'une vision de sa part disponible, d'une vision de l'évolution du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie qui en sont les composantes.

Cet argument de dire que puisque le fonds de roulement de l'École évolue positivement, on peut continuer à ne pas financer, si on ne regarde pas ce qui est finançable et quelle est la structuration à base zéro, et si on n'est pas en train de retourner dans ce que l'on a connu pendant des années à savoir un déficit structurel qui est en cours.



Vous en appelez à des considérations qui sont évidemment tout à fait louables, qui sont celles des finances publiques, en disant « l'École a un fonds de roulement et nous avons besoin de financer d'autres choses », mais je trouve que c'est nier, devant le Conseil d'administration, les efforts que l'École a faits depuis des années en termes de solidarité entre établissements financés par des deniers publics.

Je rappellerai la réduction des plafonds d'emploi qui sont sans commune mesure par rapport à des établissements de cette taille dans le paysage des établissements publics. Ces plafonds d'emploi sont ceux qui font fonctionner l'École. Sans les enseignants-chercheurs et les personnels de l'École, il n'y a pas d'École. Les efforts ont donc été faits par tout le monde et vous nous opposez aujourd'hui un effort de solidarité en disant « il faut prélever sur le fonds de roulement de l'École », sans discernement sur les compositions de son fonds de roulement et les raisons pour lesquelles ce fonds de roulement est élevé.

Je prendrai juste un exemple. Le mécanisme de la part variable vient gonfler le fonds de roulement de l'École. La balance recherche et financement sur contrat de recherche avec des avances régulières fait que l'on retrouve cette composante dans le fonds de roulement de l'École, mais elle n'est pas disponible.

Je suis désolée d'en arriver à faire un débat d'experts sur la façon dont est composé un fonds de roulement, mais cette vision globalisante du fonds de roulement qui évolue positivement et qui vous apparaît trop élevé par rapport à un fonds de roulement de fonctionnement qui devrait être à 1 mois ne me paraît pas du tout du tout adapté au raisonnement. Cela me rappelle quand même féroce ce qui d'ailleurs continue en creux pour les établissements publics de santé. C'est une vision du pilotage par le taux de marge brute. On sait très bien comment il est composé, le taux de marge brute doit être à tel niveau, mais pour atteindre un tel niveau, il y a qu'une chose à faire, c'est réduire la masse salariale parce que c'est la composante à 80 % des frais de fonctionnement des institutions que vous pilotez.

Excusez-moi, mais je pense que là, il faut regarder ce que l'École a fait comme efforts, ce que ses personnels ont fait comme efforts depuis des années pour raisonner avec discernement. Je vous remercie.

**Mme JOLLIET** : Merci, Madame. Monsieur MESURE ?

**M. MESURÉ** : Je suis désolé, avant de dire un mot sur ce budget, je voudrais revenir sur les problèmes que j'ai eus ce matin. Je n'ai pas pu entendre la réponse du Secrétariat général des ministères sociaux aux demandes liminaires de Madame MEUNIER. J'aimerais bien savoir quelle est sa position parce que je ne pouvais que partager ce qui a été dit par les syndicats sur ce sujet tant sur la forme que sur le fond, mais surtout sur la forme.

La deuxième chose, c'est que je voudrais quand même savoir pourquoi, sur des conseils d'administration qui sont les plus importants de l'année, c'est-à-dire ceux qui touchent aux problèmes budgétaires, on ne fait pas tout notre possible pour être en présentiel et pas en vidéoconférence avec tous les soucis que cela donne à chaque fois. On entend, on n'entend pas, on ne peut pas communiquer, alors que si nous sommes tous ensemble dans une réunion en présentiel, il y a un échange et une communication et même si nous ne sommes pas d'accord, c'est plus chaleureux et plus explicite que d'être coupé, de ne pas entendre, etc. Madame la Présidente, j'aimerais bien savoir quelle est la raison impérieuse qui fait que nous sommes aujourd'hui en visioconférence.

Ceci étant posé, je ne peux que dire que je ne vais pas parler très longtemps parce que tout ce que j'ai entendu de la représentation professionnelle depuis la déclaration initiale de Madame MEUNIER, je le partage totalement. Je reprendrai sûrement la parole avant le vote ou pas de ce budget rectificatif, mais je voudrais surtout reprendre un peu ce que l'on vient d'entendre, et en particulier les explications de Madame SANTARELLI.

Évidemment, comme Madame MEUNIER l'a exprimé, je n'ai rien à reprocher à Madame SANTARELLI et elle a toute ma compassion pour travailler dans une administration qui essaie de faire ce qu'elle peut dans un système qui lui échappe, de la même façon qu'on voit notre pauvre école nous échapper. Nous ne la contrôlons plus.

Ce qui m'a alerté c'est que, pour l'instant, dit-on à la DSS, il n'y a pas d'inquiétude, mais je ne suis pas sûr qu'il faille avoir l'état des déficits que l'on connaît depuis des décennies à l'assurance maladie et à la sécurité sociale pour avoir quelques inquiétudes. Je pense que le rôle de l'École, qu'elle exerce d'ailleurs magnifiquement bien depuis plusieurs années, ce n'est pas de faire une bonne gestion pour qu'ensuite nos tutelles puissent se servir, mais c'est bien pour pouvoir développer, encore et encore, au profit de sa mission principale, cette école. Il faut donc mettre fin à cette réitération.

Je vous renvoie simplement, pour ne pas être trop long, aux comptes rendus et aux procès-verbaux qui ont relaté les échanges que j'ai eus depuis maintenant trois ou quatre ans, en particulier avec le Secrétaire général des ministères sociaux. Nous avons eu ce que l'on appelle au quai d'Orsay des échanges francs et courtois.

C'est le rôle d'un Conseil d'administration de défendre l'École et ce que nous voulons faire, mais en tout cas en ce qui me concerne, il n'est plus acceptable de voter des budgets pour cette école tant que nous n'avons pas une garantie très claire que cette réitération de se servir sur notre fonds de roulement, comme l'a très bien dit Madame MEUNIER, ne se reproduira plus.

Il y a ce que j'ai appelé des « endettements de l'État » et qu'on appelle au niveau de l'État — je me souviens de mes discussions préalables — des « rebasages » ou des « débasages ». Je crois que pour pouvoir voter le budget 2024, il faudrait que nous ayons la certitude que les rebasages sur les deux dernières années, qui sont identiques dans leur concept de prendre sur le fonds de roulement — je ne reviens pas là-dessus, cela a été expliqué par beaucoup d'intervenants —, ne se réitérent pas. Nous y reviendrons probablement au moment du budget rectificatif qui doit ou pas être voté aujourd'hui. Merci.

**Mme JOLLIET :** Merci, Monsieur MESURÉ. Pour répondre à votre première question qui est purement organisationnelle sur le fait que certains conseils se tiennent de façon électronique et par Zoom, je pense que c'est juste l'évolution de la société et ce n'est en rien un désintérêt pour des échanges aboutis sur tous les sujets.

La durée du conseil d'administration, vous l'avez vu aujourd'hui, n'est pas modifiée. Je félicite l'équipe, particulièrement Manuel pour son organisation de séance. Il me semble que nous arrivons quand même globalement tous à nous connecter, mais il est clair que de nos jours, avec les emplois du temps que nous avons tous, pour être sûrs d'avoir toujours le quorum et les bonnes personnes, il est bien d'équilibrer des conseils d'administration en présentiel — et il en reste fort heureusement comme vous le soulignez — mais aussi des conseils d'administration qui nous permettent à tous d'être efficaces dans toutes nos missions. Il n'y a donc aucune mauvaise volonté et aucun souhait de limiter la discussion, c'est évident.

Je vais passer la parole à Madame SANTARELLI.

**Mme SANTARELLI :** Merci, Madame la Présidente. Je tiens à souligner que je suis moi aussi très contente que nous ayons des conseils d'administration diversifiés en présentiel et en distanciel parce qu'en réalité, les deux sont faisables et se passent très bien.

Merci, Monsieur MESURE et Madame MEUNIER, pour vos interventions. Cela me permet de redire ce que j'ai dit. Je comprends votre positionnement, il n'y a pas de souci, mais premièrement, l'État ne se sert pas dans le fonds de roulement de l'École. Je veux que ce soit bien dit. Ce n'est pas comme cela qu'il faut voir les choses bien que je comprends que cela puisse être vu comme cela. Il faut voir que la Sécurité sociale — ce n'est pas l'État — a fait un gros effort dans le changement de mode de financement de l'École qui a énormément été bénéfique, je pense, pour l'École, avec la part variable, mais aussi avec des rebasages, à l'époque.

J'avais fait quelques calculs qui montraient que les réductions d'ETP n'étaient pas le principal vecteur de l'augmentation du fonds de roulement. C'est à chercher et j'aimerais bien qu'un jour on puisse monter cette étude pour savoir, en refaisant l'historique des comptes financiers et en regardant les impacts depuis 2019, ce qui a vraiment contribué à tout cela. Je sais que c'est une grande part de la bonne gestion de l'École, il n'y a pas de souci, ainsi que des efforts qui ont été faits.

Nonobstant, je continue à dire que le fonds de roulement de l'École est conséquent et continue d'augmenter. Il n'y a pas de désengagement de l'État sur la compensation des mesures salariales qui ont été décidées par l'État, il y a juste un décalage dans le temps de ces compensations. Effectivement, vous avez raison, tant qu'on ne compense pas, il y a un déficit structurel qui s'installe, mais juste sur cette part. Cette part n'est pas majoritaire dans le budget de l'École et il n'y a pas aujourd'hui de danger pour l'École et pour ses investissements, réellement, et pour plusieurs années.

Nous attendons de continuer à observer la situation. Nous nous félicitons que tout se passe bien pour l'instant. J'espère que la réponse vous satisfait au moins partiellement. Merci.

**Mme JOLLIET** : Merci, Madame. Je passe la parole à Vincent ROQUES que nous avons retrouvé après une petite interruption.

**M. ROQUES** : Merci, Madame la Présidente. J'ai suivi tous les échanges, je me suis simplement déconnecté pour retrouver un micro opérationnel, j'espère que c'est le cas. Je ne vais naturellement pas revenir sur tout ce qui a été dit.

Je voudrais simplement en quelques mots saluer comme toujours la clarté de la présentation, ce qui n'est pas facile dans le maquis comptable et budgétaire. Deuxièmement, je voudrais saluer les efforts indéniables et efficaces de maîtrise des dépenses de l'École. Troisièmement, je voudrais m'associer aux inquiétudes qui ont été exprimées quant à la non-compensation d'un certain nombre de dépenses pérennes pour l'École, qu'il s'agisse de dépenses liées à des revalorisations salariales ou des coûts de l'inflation qui, il est vrai, revêtent un certain nombre d'incertitudes quant à l'année prochaine, notamment sur l'énergie.

En toute hypothèse, il est vrai qu'au regard des échanges précédents et des interrogations des uns et des autres, je souhaite solliciter une suspension de séance de quelques minutes, qui sera brève, nous vous en assurons, pour pouvoir échanger avec la composante professionnelle du vote à retenir sur ce budget rectificatif. Merci.

**Mme JOLLIET** : Merci, Monsieur. Cette demande sera bien prise en compte avec une suspension courte, s'il vous plaît, pour que notre planning ne soit pas totalement modifié.

Il y a encore deux interventions sur ce budget, de Thierry LUGBULL puis Philippe SUDREAU.

**M. LUGBULL** : Je vais être très bref. Ce système financier me rappelle furieusement ce que j'ai vécu comme chef d'établissement hospitalier. Le petit rappel sur les taux de marge brute d'Anne MEUNIER est parfaitement understandable. Je voulais souligner que je partage tout à fait toute l'analyse qui a été faite par Anne MEUNIER. Je vais donc m'associer à la demande de Vincent ROQUES d'une suspension de séance, car nous nous interrogeons vraiment sur le vote ou pas, dans notre composante, de ce budget. Merci beaucoup.

**Mme JOLLIET** : Merci, Monsieur. Philippe SUDREAU ?

**M. SUDREAU** : Merci beaucoup, Pascale, de me passer la parole. Je voulais moi aussi m'associer aux remerciements sur la qualité de la présentation et cet effort, toujours, de transparence et de rigueur sur la présentation des équilibres budgétaires. Je voudrais partager trois remarques avec les membres du Conseil d'administration.

Ma première remarque, c'est qu'on voit bien qu'on est à l'épaisseur du trait et que malgré tous les efforts de gestion qui ont été soulignés à juste titre par les intervenants précédents, on voit que l'équilibre est très précaire et que malgré cette ténacité à tenir le cap et à être rigoureux dans les dépenses, on voit bien qu'il suffit d'un rien pour déstabiliser la trajectoire financière.

J'en viens donc au constat que peut-être il faudrait essayer d'ouvrir la porte, dans le cadre de la négociation du futur COP, à une forme de désannualité budgétaire, essayer de voir s'il est possible d'avoir une négociation pluriannuelle sur certains indicateurs de manière à se sortir de ce suspense et de ces à-coups annuels qui ne sont pas simples à gérer. On voit bien qu'il y a une forme de contradiction entre un temps budgétaire qui réglementairement est annuel, évidemment, et le temps d'action de l'École qui est plus sur un temps moyen voire long, évidemment pour tout ce qui est formation, mais aussi pour tout ce qui est production de recherche. Ma première remarque est donc la suivante. Est-il possible d'instiller une forme de pluriannualité dans le cadre de la négociation future du prochain COP ?

Ma deuxième remarque porte sur les investissements. Merci beaucoup, Isabelle, d'avoir eu l'intervention rassurante que tu as eue sur les investissements. C'est important que l'École maintienne le cap. La Cour des comptes avait souligné qu'il était nécessaire de maintenir ce rythme sur les investissements. Elle le fait, c'est très bien.

Je me permets juste de partager un petit voire un gros warning sur l'inflation des coûts. Avec Claire SANTARELLI, nous allons d'ailleurs nous retrouver cet après-midi sur le COPIL national sur les investissements sanitaires et, Claire l'a dit tout à l'heure, on voit une inflation énorme sur les coûts de construction et à l'ouverture des prix, c'est +20 %, +30 %, +40 % qui est constaté à travers les propositions des entreprises. Je me permets donc un petit warning sur des surprises qui pourraient arriver au moment de l'ouverture des prix sur la construction des forums. Évidemment, si malheureusement il y a une dérive constatée, cela aura un impact sur la trajectoire financière.

Ma troisième remarque porte sur l'effort de pédagogie qui a été fait et que je salue. C'est courageux d'avoir pris cette transparence sur un changement non pas de méthode, mais d'angle d'attaque, notamment sur les indicateurs patrimoniaux. Je propose qu'un rendez-vous important soit pris lors du compte financier. Cet effort de pédagogie, j'en suis sûr, donnera à plein son résultat au moment de l'examen du compte financier 2023 qui permettra de voir, j'en suis sûr, par rapport au compte financier 2022, la valeur ajoutée de cette recherche de plus grande fiabilité dans la prévision budgétaire.

Voilà les trois remarques que je voulais formuler auprès des membres du Conseil.

**Mme JOLLIET** : Merci beaucoup, Philippe, pour cet exposé très clair et ces propositions. Madame SANTARELLI ?

**Mme SANTARELLI** : Merci, Madame la Présidente. J'ai juste oublié de remercier l'École de vive voix sur les changements qu'elle a apportés sur le traitement de l'ajustement en fonction du résultat qu'il y avait eu en compte financier 2022.

Je prends la suite de ce que vient de dire Monsieur SUDREAU. Dans la première partie de son propos, il a dit que la santé financière de l'École était un peu inquiétante du fait des fluctuations annuelles et de différents paramètres, mais je ne vois pas cela dans les comptes aujourd'hui.

Aujourd'hui, l'École va bien et de manière structurelle. À part le problème de la non-compensation de l'inflation et des revalorisations salariales, il n'y a pas d'autre problème. Je ne comprends donc pas forcément ce propos.

Ensuite, je ne suis pas sûre qu'il soit possible de désannualiser le dialogue budgétaire. Malheureusement, nous le menons de manière pluriannuelle pour essayer de travailler avec les opérateurs en fonction de leur stratégie et d'avoir une vision pluriannuelle d'impacts futurs pour essayer d'anticiper les choses, mais on ne peut pas, dans le cadre du PLFSS faire un autre travail qu'un travail annuel. C'est effectivement dommageable, mais je pense que nous ne pourrions pas y circonvier. J'en parlerai à ma sous-direction, mais je ne sais pas si c'est faisable. Merci.

**Mme JOLLIET** : Merci beaucoup. Philippe ?

**M. SUDREAU** : Si vous m'y autorisez, comme Claire SANTARELLI rebondissait sur mon intervention, je peux peut-être essayer de préciser ce que j'ai dit. Je ne crois pas avoir prononcé l'adjectif « inquiétant ». J'ai dit que la trajectoire était à l'épaisseur du trait, ce n'est pas la même chose, et qu'on voit bien que sous l'effet d'un certain nombre de mesures exogènes, mises bout à bout, elles peuvent peut-être commencer à déstabiliser la trajectoire financière. La situation n'est effectivement pas inquiétante, mais elle est précaire et fragile et il faut tout faire pour la maintenir. Il faut faire tous les efforts que fait l'équipe de l'École.

Je reviens ensuite sur la proposition d'ouvrir la réflexion sur une forme de pluriannualité. Je pense, Claire, que ce n'est probablement pas incompatible avec l'exercice annuel obligatoire, mais il peut y avoir un angle d'attaque complémentaire qui ne remplace pas l'obligation annuelle, mais qui permet quand même d'avoir un espace de raisonnement pluriannuel. De toute façon, d'ailleurs, pour faire une analogie par rapport aux hôpitaux, il y a un outil qui s'appelle le plan global de financement pluriannuel (PGFP) qui permet de contractualiser aussi au-delà d'une seule année.

C'était l'objectif de mon intervention, cela me permet de le repréciser. Évidemment, il ne s'agit pas de remplacer ou de supprimer le dialogue de gestion annuel, mais juste de le compléter et de l'insérer dans une vision pluriannuelle qui, je pense, est possible.

**Mme JOLLIET** : Merci. Pour terminer, je passe la parole à Anne MEUNIER puis à Isabelle RICHARD pour que nous puissions terminer cette discussion et rester dans les temps.

**Mme MEUNIER** : Merci. Je vais être très courte. Là aussi, l'intervention de Madame SANTARELLI m'amène cette petite réflexion. Ce qui est possible par les lois organiques de financement de l'État et de la Sécurité sociale n'est pas possible pour les établissements qu'elle dote. La pluralité existe dans les finances publiques depuis des années et c'est heureux, mais elle existe en vision macro et pas du tout en application micro. C'est fort regrettable. Je partage à 150 % ce que vient de dire Philippe SUDREAU.

La vision pluriannuelle dans le pilotage budgétaire et financier de l'École est nécessaire et je ne doute pas que dans la gestion de l'École — et Monsieur SABIRON nous l'avait présenté, sans vouloir personnaliser, à plusieurs reprises, et c'est heureux — la pluriannualité est possible, mais elle doit absolument être doublée d'une vision, comme je l'ai dit tout à l'heure, de ce qui est soutenable et pas soutenable et d'un budget construit sur une base qui nous explique ce qui est soutenable et ce qui ne l'est pas, et comment on s'oriente.

C'est très clair, aujourd'hui, nous nous orientons à nouveau — et c'est même vous, Madame SANTARELLI qui le confirmez par vos propos — vers un déficit structurel de l'École et une ponction sur un fonds de roulement dont la vision est globalisante, je le répète.

Je vous remercie.

**Mme JOLLIET** : Merci. Isabelle ?

**Mme RICHARD** : Avant la suspension de séance et la décision que vous prendrez, j'ajoute un élément technique qui ne vous aura pas échappé, qui est que le budget rectificatif qui vous est proposé comprend notamment une augmentation des dépenses de personnel liée à l'augmentation de notre nombre d'élèves, de nos dépenses de personnel, des ressources propres, etc., et que sans adoption de ce budget rectificatif nous ne serions pas en mesure d'effectuer la paie de décembre.

**Mme JOLLIET** : Voilà qui est clair. Je vous propose donc, pour ceux qui souhaitent faire une petite pause et discuter, qu'ils se déconnectent pour revenir. Je pense que c'est le plus simple.

**M. ROQUES** : Si vous en êtes d'accord, nous pouvons nous déconnecter, nous connecter sur un autre lien, et nous revenons tout de suite.

**Mme RICHARD** : C'est entendu.

*La séance est suspendue de 11 heures 40 à 11 heures 56.*

**Mme JOLLIET** : Je pense que tout le monde est reconnecté. Monsieur KOUNOWSKI ?

**M. KOUNOWSKI** : Avant de laisser la parole sur ce qu'a effectivement échangé le collectif grâce à ce temps que vous nous avez accordé, je souhaiterais revenir sur la dernière intervention de Madame la Directrice sur l'enjeu du paiement des salaires. Nous voudrions juste avoir une précision. Vous avez évoqué l'impossibilité de payer les salaires si un avis négatif est donné à ce budget. Peut-on nous dire techniquement pourquoi ? Est-ce parce que nous sommes du coup déjà entrés dans une sorte de déficit structurel ? Pourriez-vous clarifier les éléments techniques qui entraîneraient cette conséquence ?

**Mme RICHARD** : Je vais éventuellement laisser plus savant que moi répondre, mais non, pas du tout, c'est parce que nous avons à la fois des recettes supplémentaires à encaisser, que nous pourrions encaisser y compris en l'absence d'un vote du budget, mais ces recettes supplémentaires que nous avons à encaisser proviennent à la fois de la part variable et de nos ressources propres et sont aussi destinées à payer des gens et par contre, nous ne pouvons pas décaisser les salaires en question si nous n'avons pas un budget rectificatif nous autorisant à le faire.

Il n'y a donc aucun élément de déficit structurel là-dedans, il y a simplement le fait qu'il y a une augmentation de notre activité par rapport à ce qui était prévu au budget initial, amenant des ressources supplémentaires, ce qui n'est pas un problème, mais aussi des dépenses supplémentaires.

**Mme GEHANNIN** : Les enveloppes sont étanches. Il y a l'enveloppe « personnel », l'enveloppe « fonctionnement » et elles sont totalement étanches.

**Mme RICHARD** : Nous avons donc besoin d'un avis du Conseil sur l'augmentation de l'enveloppe « personnel », qui ne pose pas de problème structurel, nous avons les recettes en face, mais nous avons besoin d'avoir l'autorisation de faire la dépense.

**Mme RENAULT** : Nous avons payé la revalorisation de juillet, nous payons ce mois-ci la prime inflation à 150 élèves, le mois prochain aux personnels de l'école, nous avons donc des dépenses qui n'étaient pas prévues et qui pèsent déjà sur le budget initial.

**Mme JOLLIET** : Merci, c'est clair. Monsieur ROQUES ?

**M. ROQUES** : Merci, Madame la Présidente. Si vous en êtes d'accord, je vais vous donner une vision partagée avant le vote sur le budget rectificatif et les intentions de vote afin que ce soit inscrit au procès-verbal.

Le sentiment général que nous partageons avec les membres de la composante professionnelle, c'est que comme cela a été évoqué, le contexte budgétaire marque le fait que l'École est sur une ligne de crête et que l'inquiétude qui a été exprimée aujourd'hui l'a été à diverses reprises lors de précédents conseils d'administration, notamment au moment du budget initial. Par ailleurs, un certain nombre de mesures, notamment les non-compensations des revalorisations intervenues à la suite des annonces du gouvernement le 12 juin dernier, vont avoir également un effet en année pleine l'an prochain.

Dans ce contexte, les opérations d'investissement qui vont être conduites seront, elles aussi, certainement affectées par l'inflation et l'évolution des coûts et par conséquent, nous souhaitons marquer le vote de ce budget de cette inquiétude, notamment en vue du prochain budget initial 2024 sans pour autant — et nous avons entendu la réponse de Madame la Directrice — empêcher le paiement des salaires.

C'est pourquoi nous voterons pour une abstention sur ce budget rectificatif, en souhaitant alerter sur l'importance d'avoir une trajectoire financière plus consolidée en 2024 afin que l'École ne s'engage pas dans la voie d'un déficit structurel qui poserait problème à moyen terme. Merci.

**Mme JOLLIET** : Merci pour cette explication de vote. Madame MEUNIER ?

**Mme MEUNIER** : Je partage totalement ce qui vient d'être dit. Je veux juste réagir sur les réponses de l'École à la question posée par le SNIASS. En fait, en creux, si j'écoute bien ce qu'a répondu Madame RENAULT, c'est parce que les mesures salariales n'ont pas été compensées qu'on en arrive là, donc CQFD.

C'est d'une certaine manière une prise en otage. C'est parce que les mesures n'ont pas été compensées qu'il nous faut un vote favorable pour le budget rectificatif pour assurer la paie de décembre. Je reviens donc sur l'argument posé par le SNIASS, on est bien dans le début d'un déficit structurel. Nous sommes bien dans le début d'un déficit structurel. Merci.

**Mme RICHARD** : Même si elles avaient été compensées, on aurait quand même besoin de l'autorisation de dépense.

**Mme SANTARELLI** : Oui, c'est ce que j'allais dire. Ce n'est pas la non-compensation des mesures salariales des dernières années qui induit la nécessité de passer le BR. Le BR est lié à des enveloppes séparées de dépenses et des recettes particulières qui vont être fléchées vers des salaires. Cela n'a rien à voir.

**Mme GEHANNIN** : En effet, dans un budget rectificatif, il y a des discussions d'ordre stratégique, voire politique, mais c'est surtout un document technique. C'est ce qu'expliquaient Isabelle RICHARD et Claire SANTARELLI, mais cela n'a rien à voir avec les compensations ou pas des mesures salariales.

**Mme JOLLIET** : Nous passons au vote. Manuel, pouvez-vous nous rappeler la procédure technique ?

**M. COAT** : Nous allons le faire en utilisant l'option « main levée », en commençant par les voix contre, les abstentions et par déduction, nous aurons les votes favorables. Monsieur MESURE, vous souhaitez prendre la parole ?

**M. MESURÉ** : Je voudrais simplement ajouter à ce qui a été dit qu'évidemment j'approuve totalement avec la délégation ce qui vient d'être exprimé à l'instant par Vincent ROQUES, mais je voudrais aussi dire qu'il est absolument indispensable qu'on comprenne bien, pour que notre attitude soit ouverte et que nous puissions voter le budget 2024, qu'il nous faudra avant un engagement ferme sur le fait que les débasages des deux dernières années seront un rebasage et qu'il y ait un engagement, évidemment, de nos tutelles. Merci.

**Mme JOLLIET** : Nous commençons le vote. Qui veut s'exprimer contre ? Qui veut s'abstenir ?

**M. COAT** : Je vois 13 abstentions, mais certains sont sans doute porteurs de procurations. Levez une deuxième main si vous avez des procurations. Nous avons donc treize mains levées, plus trois procurations. Cela fait seize abstentions.

**M. ANDRE** : Excusez-moi, Jean-Pierre LE BOUHRIS m'informe que je dois voter pour lui. J'avais une procuration.

**M. COAT** : Jean-Marie, tu as donc deux procurations. Tu t'abstiens ?

**M. ANDRE** : Je m'abstiens pour les trois voix.

**M. COAT** : Nous allons voter en deux fois.

**Mme RICHARD** : Merci. Il y a donc 19 abstentions et 14 voix favorables.

#### **Le CA s'abstient majoritairement sur le vote relatif au Budget Rectificatif pour l'année 2023**

#### **4. REFONTE DU REGLEMENT INTERIEUR**

*Un document est partagé en séance.*

**Mme JOLLIET** : Nous continuons sans tarder sur le sujet suivant. Compte tenu de l'inversion des deux items, il s'agit de la refonte du règlement intérieur.

**Mme QUERO** : Merci, Madame la Présidente, bonjour à tous. Je vais m'efforcer d'être très synthétique pour simplement vous faire une petite présentation sur quelques points phares concernant le règlement intérieur qui est soumis à votre décision. C'est un règlement intérieur refondu, issu de plusieurs mois de travail en interne piloté par Manuel COAT et moi pour plusieurs objectifs qui sont forcément d'actualiser le règlement actuellement en vigueur de l'École, de l'alléger et également de le mettre en cohérence à la fois avec les autres documents de référence, qu'il n'y ait pas de sujet convergeant avec ceux contenus dans le règlement intérieur, et à le mettre également en cohérence avec la réalité des pratiques et des fonctionnements sur les différents champs concernés par ce règlement intérieur.

En méthode de travail, compte tenu de la diversité des items traités par le règlement intérieur, nous avons travaillé d'abord en sous-groupes pour faire une réécriture à plusieurs mains sur les rédactions des différents articles du règlement intérieur. Ensuite, nous avons retravaillé en transversal et nous avons partagé ces projets à différents stades d'existence avec les interlocuteurs concernés pour faire un travail à la fois micro et macro, pour réinterroger la cohérence de la globalité.

Sur les modifications de fond que nous pouvons vous pointer, il y a une première modification qui a été celle de proposer les doublons entre le règlement intérieur et le règlement de scolarité pour une meilleure clarté et pour éviter les risques de contradiction de rédaction si on ne fait pas évoluer ces deux documents de référence dans une même temporalité. Nous avons pris le parti de faire une séparation des différents contenants avec la majorité des dispositions relatives aux apprenants qui se retrouvent donc uniquement dans le règlement de scolarité. Il n'y a qu'un champ que nous avons convenu de laisser dans les deux documents, c'est la rédaction sur le plagiat, avec l'idée de faire vivre ces deux règlements dans une même temporalité. Ces deux règlements ont la même valeur juridique puisqu'ils relèvent de la compétence du Conseil d'administration.



Nous avons aussi décidé de ne pas annexer toute une série de textes auxquels la rédaction du règlement intérieur se réfère pour, là aussi, permettre qu'il y ait une actualisation qui soit plus simple et plus souple parce que si un règlement est annexé au règlement intérieur, pour le modifier et avoir un parallélisme des formes, il faut à nouveau solliciter le Conseil d'administration quand on veut le faire évoluer. Là, en formalisation, nous faisons référence à des documents qui vont décliner les principes qui sont contenus dans le règlement intérieur. Nous ferons un système de lien hypertexte en étant vigilants sur le fait de les tenir à jour en permanence.

De cette façon-là, il y a donc seize documents charte, le plus souvent documents de référence auxquels le règlement intérieur se réfère. Ce sont des documents qui existent ou qui sont en cours de finalisation.

Bien entendu, la refonte de ce règlement intérieur se fait aussi l'écho de la prise en compte, soit nouvelle soit renforcée, d'un certain nombre d'enjeux, de points de vigilance ou de politique publique, nouveaux ou en croissance.

L'autre modification de fond que nous souhaitons également signaler est celle de l'autre parti pris que nous avons adopté, qui est celui d'alléger fortement la partie institutionnelle qui, dans le règlement intérieur actuel, est assez importante parce qu'elle reprend, pour l'essentiel, la rédaction des statuts de l'École et qui n'avait donc pas de valeur ajoutée. Nous avons donc souhaité proposer un règlement intérieur qui soit centré sur les points qui ont une valeur ajoutée par rapport à ce qui existe par ailleurs.

Concernant la construction de ce règlement intérieur, il n'y a rien de très original dans la construction. On retrouve les champs classiques que l'on trouve déjà dans le règlement intérieur actuel, bien entendu, et qu'on retrouve dans la majorité des règlements intérieurs d'EPCC.

Il y a quelques points par rapport à ce que j'indiquais précédemment sur les nouveaux éléments ou les nouveaux systèmes que nous avons intégrés dans la rédaction de ce règlement intérieur. Nous reprenons soit des documents de référence nouveaux qui ont été travaillés récemment soit sur lesquels nous sommes en cours de travail comme la charte des soirées club, par exemple, la charte d'affichage ou la charte antiplagiat.

Parmi les autres éléments nouveaux que vous retrouvez dans ce projet de règlement intérieur refondu, il y a par exemple quelques éléments nouveaux sur un cadrage de la communication par voie électronique, se faire écho et mettre en lumière l'engagement pris par l'École en faveur de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, se faire l'écho de la politique d'inclusion de l'École. Il y a également une nouvelle rédaction concernant la consommation de l'alcool au sein de l'établissement, avec un principe d'interdiction avec des modalités de dérogation possibles uniquement. Voilà donc quelques points de nouveauté par rapport à cette rédaction.

Comme je vous le disais précédemment également, il y a une partie « organisation et fonctionnement de l'École » qui est allégée et centrée uniquement sur ce qui n'est pas contenu dans les statuts, pour éviter les redondances.

Quant au processus d'adoption, vous avez ici la présentation des étapes précédentes, avant de le présenter devant vous. À la rentrée, nous avons envoyé le projet de refonte en l'état au moment où nous l'avons envoyé au CSA et aux membres de la formation spécialisée pour que nous puissions avoir un aller-retour avec des réactions, des questions ou des propositions éventuelles d'évolution.

Nous avons eu un certain nombre de retours centralisés que nous avons pris en compte et que nous avons intégrés dans la rédaction, qui se retrouvent dans le projet qui vous a été envoyé. Ce projet a été soumis à l'avis du Conseil des formations du 13 octobre et nous sommes revenus devant le CSA le 16 octobre pour recueillir leur avis. Voilà le projet qui vous est présenté.

Nous travaillerons ensuite sur la communication sur ce projet de règlement intérieur refondu parce que l'objectif est aussi de le faire vivre et d'améliorer le « porté à connaissance » de ce règlement intérieur. L'objectif sera aussi de le réinterroger plus régulièrement pour améliorer cette mise en cohérence avec la réalité des fonctionnements et aussi avec les nouveaux enjeux qui pourraient se présenter.

Voilà pour ces quelques éléments, n'hésitez pas si vous avez des questions.

**Mme JOLLIET** : Merci pour votre présentation. Quelqu'un veut-il faire un commentaire ou poser une question ? Madame MEUNIER ?

**Mme MEUNIER** : Merci, je voudrais juste vous dire qu'après cette prise de position, je devrai vous quitter comme je vous l'avais annoncé. Je vous remercie de m'avoir à nouveau accueillie. Même si je ne suis pas sûre que tout le monde en soit satisfait, c'est comme ça. Je salue le travail qui a été fait en concertation, comme cela nous a été présenté, avec les apprenants et les personnels. Je salue par ailleurs les modifications qui ont été faites sur la question du plagiat qui me semble concourir au sérieux scientifique de notre École.

Ce sera donc un vote favorable, je vous remercie.

**Mme JOLLIET** : Merci, Madame. Monsieur TASSO ?

**M. TASSO** : J'ai juste une question. Je ne suis d'ailleurs pas certain qu'il s'agisse d'ajouts par rapport au document préexistant. Sur la question de la liberté syndicale et de la libre expression dans l'École, il y a des dispositions notamment qui prévoient que la diffusion d'informations par voie électronique, dès l'instant qu'il s'agit d'informations syndicales, n'est pas modérée. Je voulais savoir si cela s'étendait également, de votre point de vue, à l'expression des organisations nationales en direction des promotions. C'est une demande de notre part que les représentants du personnel que nous sommes, par exemple dans les instances nationales, puissent diffuser l'information syndicale aux promotions en cours de formation à l'École.

Je soulève ce problème parce que cela a pu poser des difficultés par le passé. Je sais que pour les élèves directeurs de la fonction publique hospitalière, il y avait, me semble-t-il, un document qui prévoyait les modalités de diffusion d'informations syndicales. Pour les filières État, à ma connaissance, cela n'a jamais fonctionné ainsi. Nous souhaiterions que soit sécurisé le fait que les organisations nationales aient accès aux listes de diffusion des promotions et puissent diffuser librement de l'information syndicale non modérée au même titre que l'information diffusée par les représentants du personnel de l'École aux personnels de l'École.

**Mme JOLLIET** : Merci beaucoup.

**Mme RICHARD** : Il n'y a pas de difficulté concernant le relais aux élèves fonctionnaires d'informations nationales. Si ce n'est pas correctement précisé, nous allons toiler la phrase pour que ça le soit.

**M. TASSO** : Merci.

**Mme JOLLIET** : Nous n'avons pas d'autres interventions. Je vous propose donc de passer au vote.

Quelqu'un s'exprime-t-il contre ? Quelqu'un s'abstient-il concernant le règlement intérieur ? Je crois donc que nous avons une adoption à l'unanimité.

**Mme RICHARD** : Un très grand merci à vous et un très grand merci à Manuel et à Annette, cette présentation courte cachant de nombreuses heures de travail.

**Mme JOLLIET** : Nous n'en doutons pas.

**Mme MEUNIER** : Je vous salue et vous quitte. Je laisse donc mon pouvoir à Christophe LE RAT avec une question qu'il posera sur le forfait mobilité durable pour les élèves. À bientôt à tous, sans doute en décembre.

**Mme JOLLIET** : Merci, au revoir.

### 📖 Le CA approuve à l'unanimité la refonte du règlement intérieur.

## 5. RESSOURCES HUMAINES :

### 5.1 Actualisation de la grille de rémunération des enseignants-chercheurs contractuels

*Un document est diffusé.*

**Mme JOLLIET** : Sans transition, nous passons au chapitre ressources humaines.

**Mme RENAULT** : Oui, merci, avec trois sujets.

Le premier sujet, c'est l'actualisation de la grille des enseignants-chercheurs contractuels de l'École. Quand on parle des enseignants-chercheurs contractuels de l'École, on parle de 45 à 49 personnes. Cela dépend des moments de l'année.

Les enseignants-chercheurs sont rémunérés sur la base d'une grille dont nous avons déjà parlé à plusieurs reprises en Conseil d'administration, en 2015, et nous en avons reparlé de nouveau en 2021 quand il s'est agi de l'intégrer dans la politique de rémunération de l'École. Il y a en ce moment une actualité qui est que le décret du 28 juin 2023 prévoit que les agents des trois fonctions publiques pourront bénéficier d'une revalorisation indiciaire pour 2024.

Or, les revalorisations des prix du point en elles-mêmes sont appliquées puisque ces personnels étant payés à l'indice, si le prix du point augmente de 3 % en juillet 2022 et de 1,5 % en juillet 2023, cela n'a pas posé de problème, ça s'est fait automatiquement, mais les valeurs indiciaires en elles-mêmes sont figées en ce sens que la grille des enseignants-chercheurs est un mix entre plusieurs grilles de référence de l'enseignement supérieur, qui mélangent donc les grilles de maître de conférences classe normale, puis hors classe puis professeur des universités seconde classe et première classe, pour finir en exceptionnel. Il n'est pas possible d'indexer cette grille sur l'évolution automatique de ce qu'il se passe dans l'enseignement supérieur, il faut que nous passions par le Conseil d'administration pour la faire évoluer.

Si nous voulons pouvoir appliquer l'augmentation des 5 points d'indice à nos enseignants-chercheurs contractuels, il faut la modifier et la faire passer d'une colonne à l'autre, celle que nous vous avons indiquée ici.

Nous demandons donc une délibération pour approuver l'actualisation de cette grille de rémunération augmentée de 5 points d'indice, en sachant que cette revalorisation a été présentée au CSA et a bien entendu recueilli un avis favorable unanime.

**Mme JOLLIET** : Merci beaucoup, Madame RENAULT, pour cette présentation. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur ce cadrage réglementaire concernant la grille de rémunération des enseignants-chercheurs contractuels ? Il n'y a pas de main levée.

Je vous propose donc de passer au vote dans ce cas. Quelqu'un souhaite-t-il voter contre ? Quelqu'un souhaite-t-il s'abstenir ?

C'est donc pour moi un avis favorable à l'unanimité. Sommes-nous d'accord Manuel ?

**M. COAT** : Tout à fait.

## 📖 Le CA approuve à l'unanimité l'actualisation de la grille de rémunération des enseignants-chercheurs contractuels de l'EHESP

### 5.2 Mise en place du forfait « mobilité durable » pour les élèves fonctionnaires

*Un document est diffusé.*

**Mme JOLLIET** : Le second point est la mise en place du forfait mobilité durable. Je vous repasse la parole.

**Mme RENAULT** : Merci. Le forfait mobilité durable a été instauré en 2020, juste après la période du confinement, et il a été déployé à l'EHESP conformément au cadrage réglementaire.

Ce forfait mobilité durable a, dans un premier temps, concerné les agents de l'École et n'a pas été, bien que réglementairement c'était déjà possible, déployé vers les élèves puisque dans sa formulation initiale, il fallait avoir réalisé au moins 100 déplacements domicile-travail sous une forme de mobilité douce.

Je reprends ce pour quoi il est fait et tout ce qui a changé en 2022 par l'arrêté du 13 décembre 2022. Concernant les conditions, il faut effectuer un nombre minimum de déplacements de la résidence habituelle au lieu de travail en vélo, covoiturage, engin de déplacement personnel motorisé, cycle loué ou mis à disposition. En 2022, il y a eu une extension des modes de déplacement. Les agents concernés sont les trois fonctions publiques.

Dans ce qui apparaît là, qui concerne les montants, il y a l'évolution du nombre de jours à partir desquels on devient éligible. Dorénavant, l'agent public devient éligible à partir de 30 déplacements sur l'année. Les tranches sont de 30 à 59, de 60 à 90 et au moins 100 jours. D'ailleurs, au-delà de 100 jours, le forfait était à 200 euros jusqu'alors et il passe à 300 euros.

Dès lors que le nombre de jours devient plus faible, puisqu'on peut y avoir droit à partir de 30 jours, certains élèves ont fait remarquer qu'ils étaient là à minima 30 jours dans l'année. Jusqu'à présent, ce n'était pas possible à 100 jours parce qu'aucune maquette de formation ne prévoyait qu'ils soient à l'École 100 jours. Nous proposons donc au Conseil d'administration de voter l'application de ce forfait mobilité durable également aux élèves qui en font la demande.

Comme beaucoup d'élèves sont logés dans nos résidences, nous ne nous attendons pas à avoir beaucoup de demandes. Nous les ferons apparaître dans le bilan social de l'année prochaine, mais dorénavant c'est possible.

**Mme JOLLIET** : Merci beaucoup. Lina ARNAUD avait demandé la parole.

**Mme ARNAUD** : Merci pour cette présentation et aussi pour la déclinaison de cette mesure qui est en effet assez essentielle et qui nous tient à cœur, je pense particulièrement à la génération des élèves fonctionnaires qui composent nos promotions.

Je voulais revenir sur des points un peu plus concrets dans le sens où, vous l'avez souligné, cela va concerner le domicile-travail. En l'état, à l'EHESP, la majorité de nos formations ont lieu sur un lieu de stage. Je rappelle, pour que cette mesure soit effective, le fait qu'il y ait une incohérence pratique dans le fait que le lieu de travail ne peut être considéré comme le lieu où nous effectuons nos stages. C'est donc une mesure qui à mon avis, dans les faits, ne va pas forcément concerner beaucoup de personnes puisqu'une fois qu'on est à l'EHESP, normalement le déplacement se fait à la marge, à vélo, du fait que nous soyons régulièrement logés à l'EHESP et fort heureusement.

Cela va de pair avec la revendication que nous avons du côté des élèves fonctionnaires, du fait qu'il est impossible de rembourser nos abonnements de transport sur nos lieux de stage, ce qui fait qu'au final, il y a assez peu de personnes qui demandent un remboursement. Nous avons vu récemment que cela passait de 50 % à 75 %, nous nous en réjouissons, mais dans les faits, cela ne concerne pas les abonnements de transport qu'on prend en charge. La réponse va sûrement nous être faite qu'il y a des indemnités de stage qui sont là pour compenser cette augmentation de frais, mais une bonne partie de nos promotions ne bénéficient pas de ces indemnités de stage puisqu'ils ont un domicile familial qui est considéré comme trop proche de leur lieu de stage. Ils n'ont donc pas d'indemnités de stage.

De notre côté, c'est une mesure que nous ne pouvons que saluer, mais qui, dans les faits, ne va pas avoir beaucoup d'impact sur nos pratiques au quotidien. Je pense qu'il faudrait surtout inciter les élèves à utiliser le vélo quand ils ont vraiment un déplacement du travail à leur domicile.

Je voudrais terminer en disant que j'ai lu le document du plan sobriété et il est mentionné qu'il y a une volonté d'augmenter la fréquence des cours que nous pouvons avoir en visioconférence dans ce plan. C'est plutôt en contradiction avec ce qui est promu par les filières.

Nous, nous sommes assez preneurs, nous avons même demandé régulièrement, sur des temps ponctuels, pour éviter d'avoir des déplacements de seulement deux jours à l'EHESP, d'avoir parfois des modules en visio. C'est tout à fait honorable aussi, mais ce n'est pas en cohérence avec les volontés pédagogiques des filières. Je pense donc que cette information sur le plan sobriété est plutôt erronée, en tout cas dans la pratique. Il ne fait pas mention non plus de la question des déplacements des stages à l'international et cela devient un sujet important.

Je sais que nous partageons ce constat-là. Finalement, dans le bilan carbone que l'on peut faire dans nos déplacements, les déplacements des stages à l'international représentent à mon avis un gros coût carbone. Il faudrait que nous ayons ce débat ouvertement avec les apprenants parce que sans remettre en question nos partenariats à l'international, cela devient un sujet important de nos revendications et des orientations que nous voulons prendre pour diminuer le bilan carbone au niveau de l'établissement.

C'est tout pour moi.

**Mme JOLLIET** : Monsieur LE RAT ?

**M. LE RAT** : C'est une question, mais ce n'est pas moi qui la pose, c'est Anne MEUNIER qui souhaitait, avant de partir, avoir une petite précision concernant le forfait mobilité. À partir du moment où il sera appliqué, y a-t-il la possibilité qu'il y ait une reprise en début d'année ou est-ce que le forfait s'applique au moment t, c'est-à-dire au moment où il va être mis en application par l'École ?

**Mme RENAULT** : Pour répondre tout de suite à Christophe, il faudra peut-être intégrer dans la délibération du Conseil d'administration que ce que nous prévoyions là, c'était de faire comme pour les personnels, c'est-à-dire à la fin de l'année échue 2023 d'adresser aux élèves l'imprimé qui leur permet d'attester que tout 2023 ils ont a minima eu 30 déplacements et de leur verser l'indemnité au titre de 2023, puisque l'arrêté date de décembre 2022.

**M. COAT** : C'est bien ce qui figure dans le projet de délibération.

**Mme RENAULT** : Pour répondre tout de suite à une partie des questions qui ont été posées précédemment, la réglementation prévoit que le forfait mobilité durable s'intéresse aux déplacements travail-domicile dans le sens de la résidence administrative. La résidence administrative des élèves reste l'EHESP tout au long de leur scolarité.

Si la résidence administrative les suivait dans les lieux de stage, ils ne pourraient plus percevoir les indemnités de stage qui n'ont rien à voir en équivalence de montant.

**Mme JOLLIET** : Merci beaucoup. Je ne vois plus de questions donc si vous avez la réponse à vos interrogations, je vais vous proposer de voter.

Quelqu'un s'oppose-t-il à la mise en place du forfait mobilité durable pour les élèves fonctionnaires ? Quelqu'un souhaite-t-il s'abstenir ? Très bien. Nous émettons donc un avis favorable à l'unanimité.

**Le CA approuve à l'unanimité la mise en place du forfait « mobilité durable » pour les élèves fonctionnaires.**

### *5.3 Mise en place de la dématérialisation des bulletins de salaire*

*Un document est diffusé.*

**Mme JOLLIET** : Nous passons au dernier point concernant la dématérialisation des bulletins de salaire.

**Mme RENAULT** : Oui. Ce n'est pas pour tout de suite, mais nous avons bon espoir de pouvoir proposer à terme la dématérialisation des bulletins de salaire. Pour rappel aujourd'hui, nous sommes encore sur une édition papier remise, pour les personnels qui sont à l'École, en mains propres aux élèves sauf pendant les périodes de stage où ils ne sont pas à l'École.

Jusqu'à présent, nous n'avons pas pu bénéficier des services de l'Espace numérique sécurisé de l'agent public, qui est la plateforme sur laquelle les bulletins de salaire des fonctionnaires sont déjà déposés depuis 2016, et nous n'avons pas pour le moment pu bénéficier de ce service puisque nous ne sommes pas un établissement à la paie à façon.

Néanmoins, une évolution récente des textes nous permettrait de rejoindre cette plateforme et de disposer d'un accès durable et sécurisé là où nous pourrions verser les bulletins de salaire tout au long de la carrière. Cela répondrait à une demande de nos personnels, mais surtout des élèves, parce que lorsqu'ils partent sur les lieux de stage, nous n'avons pas forcément la bonne adresse, nous recevons en retour des bulletins qui n'ont pas été distribués, avec des informations sensibles et confidentielles.

Enfin, cela améliorerait quand même notre image de marque puisque là nous sommes vraiment en retard par rapport à ce qui se pratique. Pour cela, il faut que nous puissions obtenir un arrêté signé de nos deux ministères de tutelle qui nous autorise à rejoindre la plateforme, et pour obtenir cet arrêté, il nous faut une délibération du Conseil d'administration sur le souhait de l'EHESP de pouvoir entreprendre les démarches ce qui, à terme, nous l'espérons, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, nous permettra de rejoindre la plateforme.

Cela nécessite aussi des ajustements sur notre logiciel de paie, de nous mettre en lien avec la DRFIP ou la DGFIP — je ne sais plus laquelle des deux —, mais cela nous demande encore beaucoup de démarches. Sans cette démarche initiale d'aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous lancer.

**Mme JOLLIET** : Très bien. Nous allons nous exprimer pour savoir si nous donnons le feu vert à l'opération. Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? C'est donc une approbation à l'unanimité de l'opération de dématérialisation à moyen terme.

**Le CA approuve à l'unanimité la mise en place de la dématérialisation des bulletins de salaire**

**Mme JOLLIET** : Nous avons maintenant un cruel dilemme. Il faut quand même que nous prenions une petite pause pour nous recharger, notamment en glucides. Pour autant, nous avons une reprise du débat à 13 heures avec une présentation qui était programmée. Je pense que Sophie LANGOUET-PRIGENT était invitée à 13 heures pour faire cette présentation. Pouvons-nous la décaler de 10 minutes pour que nous ayons une demi-heure de pause ?

**M. COAT** : Je vais la contacter pour la prévenir. Je lui propose 13 heures 15 ?

**Mme JOLLIET** : Très bien. À tout à l'heure.

**M. LUGBULL** : Je m'excuse, Madame la Présidente, je suis obligé de partir parce que j'ai un rendez-vous médical cet après-midi. Merci.

**Mme JOLLIET** : Merci.

*La séance est suspendue de 12 heures 42 à 13 heures 22.*

## **6. INTEGRATION DE L'EHESP DANS LE PERIMETRE DE LA FONDATION UNIVERSITE DE RENNES**

*Un document est diffusé.*

**Mme JOLLIET** : Nous allons très vite passer la parole au Professeur LANGOUET-PRIGENT qui va nous expliquer quelles sont les possibilités d'intégration de l'EHESP dans le périmètre de la Fondation de l'Université de Rennes et nous dire comment cette structure peut nous ouvrir vers le monde des investisseurs et nous faire des propositions intéressantes.

**Mme LANGOUET-PRIGENT** : Merci beaucoup. Bonjour à tous. Avant de commencer, je vais clarifier quelque chose. Vous me connaissez effectivement en tant qu'administratrice de l'École parce que je suis membre élue du Collège professeurs et assimilés en tant que Directrice de recherche à l'Inserm et travaillant à l'Inserm, mais en parallèle de ces activités de recherche, je suis depuis plusieurs années investie dans la politique de l'Université de Rennes 1 à l'époque et j'ai donc porté le projet de fondation universitaire dès 2010. J'en occupe aujourd'hui le poste de vice-présidente.

Je ne pouvais pas être parmi vous aujourd'hui au Conseil d'administration, ni mon suppléant, j'ai donc donné une procuration. Je suis là uniquement pour ce sujet avec une autre casquette qu'administratrice et je ne prendrai donc pas part au vote par souci de conflit d'intérêts. Je vais vous présenter dans un premier temps ce qu'est la Fondation Rennes 1 et vous expliquer l'évolution que nous proposons suite à la création de l'Université de Rennes.

Dès 2008, nous nous sommes emparés de l'outil de fondation universitaire qui avait été proposé par la loi LRU pour faire, au sein de l'Université de Rennes 1, un outil d'ouverture vers le monde socioéconomique. Il nous a fallu deux ans de réflexion et nous avons créé la Fondation Rennes 1 en 2010 avec le slogan « progresser, innover, entreprendre ». Nous l'avons créée avec sept membres fondateurs qui ont constitué le capital de cette fondation. Parmi ces membres fondateurs, vous notez la présence de six entreprises et une collectivité, Rennes Métropole.

L'objet de la Fondation Rennes 1 imaginé à l'époque, qui est toujours celui d'aujourd'hui, est très clair, il est marqué, c'est de rapprocher l'Université de Rennes 1 des entreprises pour favoriser l'innovation et le développement socioéconomique. Nous avons défini quatre missions prioritaires au sein de cet objet : la promotion et la valorisation de la recherche, l'amélioration de l'insertion professionnelle des étudiants, le développement à l'international et la solidarité. Nous sommes donc entièrement financés par du mécénat, excepté les collectivités qui nous ont rejoints, qui sont de plus en plus nombreuses et qui trouvent un intérêt dans cet outil de fondation. Toutes les actions sont au bénéfice des étudiants et des enseignants-chercheurs de l'Université.

Aujourd'hui, la fondation constitue un réseau de mécènes, d'entreprises, de collectivités et d'associations vraiment puissant sur lequel l'établissement est fier de pouvoir s'appuyer. Il y a des règles très strictes pour le mécénat, elles sont entièrement respectées. Il y a une connaissance mutuelle qui permet de progresser. Nous avons une levée de fonds qui avoisine les 15 millions d'euros aujourd'hui et nous allons bientôt atteindre le 2 500<sup>e</sup> don avec des dons qui sont annuels et un taux de fidélisation qui certaines années avoisine les 90 %.

La prochaine diapositive était pour illustrer le fait que cette fondation est très dynamique. Nous ne voyons pas nos membres une fois par an pour demander un chèque, il y a beaucoup d'évènements au bénéfice des étudiants, il y a des parrainages de promotions, il y a des ateliers de l'innovation qui sont des think tanks autour des sujets qui sont abordés dans nos chaires de recherche et de formation. Nous avons des conférences de prestige, des remises de prix. C'est ce qu'illustre cette diapositive pour montrer la dynamique en image en 2022.

Le bilan financier 2022 est représenté sur cette diapositive. Nous sommes en croissance constante en termes de recette depuis treize ans et aujourd'hui nous avons à la fois des recettes dues aux dons que l'on reçoit et à nos placements puisqu'au fur et à mesure des années, en plus du capital de démarrage, nous avons enrichi le capital et nous avons donc des recettes dues aux placements.

Concernant l'affectation des dons par type d'actions, cela va majoritairement sur les actions de recherche, donc au bénéfice des enseignants-chercheurs. La deuxième catégorie, ce sont les étudiants, l'international et les solidarités, qui est un nouvel axe que nous avons mis en place au moment de la crise Covid, mais que nous avons clairement pérennisé aujourd'hui, notamment sur des actions en faveur des étudiants et des chercheurs réfugiés.

Aujourd'hui, si nous voulons définir la formation, c'est vraiment un outil créateur de lien. Nous sommes en synergie sur un aspect totalement transverse au niveau de l'établissement. Pour beaucoup de nos membres, nous sommes une porte d'entrée pour après les diriger vers différents services ou formations, mettre les bonnes personnes en relation. C'est quelque chose qui, pour nous, fait sens. L'établissement n'est pas forcément organisé pour avoir des appels entrants donc la fondation est là pour recueillir les attentes.

En retombées connexes, du coup, cela booste les contrats de recherche, sans obliger personne et cela ne regarde plus la fondation, mais la meilleure connaissance commune, le lieu d'échange et de discussion que crée la Fondation Rennes 1 entraîne une meilleure connaissance mutuelle et nous opérons donc à ce niveau-là. Les membres de la fondation sont parfois sollicités par l'établissement pour demander conseil pour l'établissement d'une nouvelle formation. C'est un réseau précieux.

Passons maintenant aux arguments, je trouvais que cela pouvait être intéressant de vous les partager. Ils peuvent être évolutifs avec le temps. Les arguments qui font venir nos membres, c'est premièrement de soutenir la recherche, avec le respect du mécénat, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de retour direct, le seul retour autorisé est la communication. Il s'agit donc de soutenir la recherche et la faire progresser autour des grands enjeux d'aujourd'hui. Bien sûr, toutes les actions de la fondation sont associées à la stratégie de l'établissement, c'est une fondation universitaire qui n'a pas de personnalité morale.

Parfois les motivations de nos mécènes sont de se rapprocher de nos jeunes et des talents de demain pour faire connaître leur métier. Je vous ai parlé du réseau, il est complètement atypique, nous avons autant de grands groupes que de PME que de TPE. Le seul point commun de toutes les disciplines, c'est l'envie de soutenir une grande université. Il y a l'argument pour le territoire, qui peut être la Bretagne, qui peut être la France ou tout niveau en faveur de l'innovation. Nous avons des alumni qui soutiennent. Ce n'est pas forcément quelque chose qui est très fort à l'Université, cela se développe, mais c'est certainement beaucoup moins fort que dans des écoles. Le fait d'œuvrer au développement de la solidarité, c'est un argument qui embarque.



Être membre d'une fondation universitaire, c'est clairement un engagement par rapport à une démarche RSE parce que, je vais vous présenter très rapidement les actions, elles sont toutes à impact positif en lien avec les objectifs « développement durable » de l'ONU.

Vous n'êtes pas sans savoir que l'Université de Rennes s'est créée au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Volontairement, nous n'avons pas souhaité faire un changement brutal au niveau de la Fondation de l'Université. Nous avons donné le temps à l'établissement public expérimental de s'installer et depuis le début de l'année, nous discutons avec les cinq établissements composantes qui constituent aujourd'hui l'Université de Rennes.

Parmi ces établissements composantes, deux établissements avaient une structure permettant de récolter du mécénat, une fondation ou un fonds de dotation. Il s'agit de l'INSA de Rennes et de l'École nationale supérieure de chimie de Rennes. La position de ces deux entités aujourd'hui est différente. L'ENSCR a décidé de dissoudre son fonds de dotation et intégrera la Fondation Université de Rennes. L'INSA est une fondation abritée par la fondation INSA nationale et se donne un peu de temps pour voir l'évolution. Elle ne rejoindra donc pas, dans un premier temps, la nouvelle fondation universitaire.

En revanche, l'ENS est ravie d'intégrer la nouvelle fondation. L'IEP était très hésitant et après avoir donné un accord, finalement, il ne viendra pas tout de suite. La question du jour est donc votre décision aujourd'hui pour l'EHESP.

La volonté n'était pas de calquer la Fondation Université de Rennes 1 avec un nouveau périmètre et de dire « c'est ainsi que cela va fonctionner ». L'idée, en tout cas ma volonté, était vraiment d'être dans la co-construction. Il y a donc eu des échanges en B2B avec chacun des établissements composantes pour réfléchir à la vision commune et à la déclinaison de cette vision qui va aboutir, et ce n'est pas le cas aujourd'hui, à la rédaction des nouveaux statuts.

L'objectif était, en septembre — nous avons pris un peu de retard —, d'être clairs sur le périmètre. La Fondation Université de Rennes 1, je ne vais pas vous mentir, fonctionne très bien. Elle est sur une très belle dynamique. En la faisant évoluer, nous ne devons pas lui faire prendre de risque. Nous avons des membres fondateurs qui nous soutiennent depuis treize ans, avec des montants conséquents et nous ne voulons pas, en leur proposant un projet qui ne leur correspondrait pas, qu'ils disent « cela fait treize ans que nous vous soutenons, nous allons arrêter là ». Nous ne voulons pas prendre de risque. Je vous présenterai les membres et nous voulons embarquer tous nos membres actuels et aller plus haut et plus fort avec cet élargissement de périmètre.

Ces discussions avec les membres n'ont pas démarré parce que le périmètre doit d'abord être clair. Nous avons une réunion la semaine prochaine avec les membres fondateurs et notre première cible, ce sont nos membres fondateurs qui aujourd'hui continuent à soutenir la fondation, nous voulons les embarquer et il faut donc bien sûr être clair sur le périmètre de cette nouvelle fondation et quels sont les établissements composantes qui suivent.

Nous avons une date butoir. Aujourd'hui, la fondation s'appelle toujours Fondation Rennes 1. Nous sommes le 19 octobre, l'Université de Rennes 1 n'existe pas, nous avons retardé le plus possible notre assemblée générale. D'habitude elle se fait au printemps, nous l'avons retardée au 16 novembre, nous ne pouvons pas aller plus loin et ce serait contre-productif de s'appeler Rennes 1 en 2024. Nous avons donc cette assemblée générale de transformation. Il n'y a pas de pression, pas de stress, nous irons avec ceux qui ont envie d'y aller.

Lors de ces réunions avec les quatre établissements composantes qui avaient donné leur accord à l'époque, nous nous sommes mis d'accord sur le nom, je vous l'accorde, pas très original ni sexy, mais cela a le mérite d'être clair. Il s'agirait de basculer sur la Fondation Université de Rennes, de passer de la Fondation Rennes 1 à la Fondation Université de Rennes. Cela fait l'unanimité. Nous sommes actuellement en train d'actualiser le logo avec la nouvelle charte graphique de l'Université de Rennes.

La prochaine diapositive concerne l'objet. Le travail n'est pas terminé, nous sommes encore en brainstorming. Ce que je vous partage, c'est un point d'étape et il faudra bien sûr que nous soyons complètement en phase pour définir cet objet. C'est crucial puisque c'est la raison d'être de la fondation et c'est sous cet objet que seront déclinées toutes les actions. L'objectif d'actualiser l'objet de la fondation actuelle, c'est vraiment d'accélérer l'impact des actions de la fondation et relever les grands défis d'un monde en transition. Notre objet, que nous avons imaginé il y a quinze ans, est bien sûr dépassé aujourd'hui et l'idée est de l'actualiser.

La proposition aujourd'hui qui, comme je vous l'ai dit n'est pas complètement calée, c'est de promouvoir les coopérations entre l'Université de Rennes et les acteurs socioéconomiques. On embarque les collectivités également, ce n'est pas que les entreprises. Nous pourrions l'illustrer tout à l'heure, mais il y a de nombreuses collectivités qui nous soutiennent. Il s'agit également d'innover ensemble pour un futur désirable et innover ensemble pour relever les grands défis d'un monde en transition. Voilà où nous en sommes dans la réflexion.

Cette réflexion doit aussi faire sens pour nos membres. C'est donc un point sur lequel nous échangerons également avec eux pour arriver à un consensus. Ce sera donc bien sûr clairement écrit dans les statuts.

J'ai envie de passer les trois missions prioritaires parce que ce n'est pas non plus complètement calé. Nous allons bien sûr garder un grand axe sur la recherche, nous allons garder un axe sur l'accompagnement des choix professionnels des étudiants et la solidarité, c'est sûr, avec nos actions à l'international qui pourraient s'intercaler dans la solidarité.

La diapositive suivante illustre, mais je ne vais pas le passer en détail, les actions actuelles de la Fondation Rennes 1 en 2023. Je vous l'ai dit, elles sont toutes associées aux sept objectifs développement durable de l'ONU, elles sont à fort impact positif et elles bénéficient toutes aux étudiants et aux enseignants-chercheurs, c'est la seule cible de l'université. En rejoignant cette fondation, l'EHESP pourrait donc faire bénéficier des actions que nous choisirons ensemble à ses étudiants et ses enseignants-chercheurs, c'est l'idée.

Nous avons un volet promotion et valorisation de la recherche, amélioration de l'insertion professionnelle, développement à l'international. La diapositive suivante, ce sont les actions en faveur de la solidarité. Le dernier acte, c'est le réseau que nous animons avec des think tanks, avec des rencontres de la recherche pour faire découvrir les laboratoires, différents forums, les rencontres, etc. Nous sommes dans l'échange. Prenez cela comme les actions actuelles. Nous n'avons pas encore fait le travail de remettre à plat toutes ces actions, mais ce sera fait pour que les actions fassent sens et correspondent bien aux attentes de toutes les parties prenantes des établissements composantes qui vont rejoindre la fondation.

Concernant la gouvernance, il y a un décret, les fondations universitaires sont gérées par un conseil de gestion. Il y a trois collèges. Il y a le collège des fondateurs — qui ne peut pas excéder un tiers des sièges —, le collège des représentants de l'établissement et le collège des personnalités qualifiées, avec 18 membres au maximum.

Le seul message que je veux que vous reteniez est le suivant. Soyez assurés qu'en rejoignant la Fondation Université de Rennes, vous aurez un siège dans le Conseil de gestion. La proposition qui est faite, c'est de créer trois places « invités » dans ce Conseil de gestion. Nous sommes optimistes pour qu'il y ait trois établissements composantes qui rejoignent cette fondation. Nous élargissons donc avec trois invités, mais nous donnons deux sièges votants pour deux établissements composantes.

Dans la mesure où l'École de chimie dissout son outil de mécénat, son fonds de dotation, elle demande un siège votant. Il faut donc trouver un accord, mais il y aura en tout cas une place pour l'EHESP. On peut jouer sur la durée des mandats, en sachant que ce n'est pas tellement un sujet parce que les votes sont rares, voire inexistantes. Nous ne votons pas, nous discutons et nous trouvons un consensus, mais si cela peut vous rassurer, c'est ainsi que nous imaginons la gouvernance, avec une place pour chacun des établissements composantes qui rejoindraient la Fondation de l'Université.

La diapositive suivante est juste une présentation des membres de la Fondation à date. On a donc différents cercles. Comme je vous l'ai dit, nous sommes en progression constante avec un taux de fidélisation élevé et de nouveaux membres chaque année. Je vous ai parlé des collectivités, on a Rennes Métropole, Saint-Malo Agglomération et les départements. Nous avons aussi des associations, tout le monde est le bienvenu. L'enjeu est effectivement d'aller plus loin, d'être plus forts avec ce nouveau projet.

Les sujets sur lesquels nous travaillons actuellement, c'est sur la dernière diapositive. Nous attendons de tout caler, le vote d'aujourd'hui est important pour avancer sur la rédaction des statuts qui sont des statuts assez légers. Nous mettons plus de choses dans le règlement intérieur, et ce sera aussi en concertation. En revanche, dans les statuts actuels de la Fondation de l'Université de Rennes 1, comme il y avait un seul établissement et que nous avons bien conscience que nous sommes là dans un établissement public expérimental, nous allons inclure un article qui prévoit la sortie des établissements composantes. Cela a été demandé par certains.

L'idée de la rédaction des statuts, c'est d'avoir quelque chose d'abouti d'ici la fin du mois de novembre. Cela nécessite un vote au Conseil d'administration de l'Université de Rennes. Nous nous sommes mis d'accord avec Madame la Directrice pour qu'il y ait un accord écrit par rapport aux chaires de l'École qui ont une spécificité de par le sujet de la santé. Je crois qu'il y a cinq ou six chaires au sein de l'École qui ont une spécificité et cela ne ferait pas sens de les intégrer dans les chaires de la fondation universitaire, où nous avons un modèle différent. Nous allons donc l'acter. Nous sommes pour garder ce qui fonctionne et il y a une spécificité à l'École avec des chaires en lien avec la santé, financées par des institutions publiques nationales, dont acte. Nous allons le spécifier, ce sera noté, écrit et clair.

Nous sommes actuellement en train de préparer l'assemblée générale de transformation du 16 novembre. Nous élargissons le cercle, nous serions ravis que l'EHESP le rejoigne. Tous les étudiants de l'École, les enseignants-chercheurs, seraient bénéficiaires d'entrée de jeu des actions, mais par la même, c'est un équilibre recettes-dépenses, nous nous mettrions également ensemble pour mobiliser de nouveaux membres et cela devra bien sûr être fait de manière coordonnée en s'appuyant sur l'équipe de la Fondation Rennes 1 qui est aujourd'hui structurée et composée de cinq personnes permanentes et qui est un atout certain.

Je vous ai présenté les actions actuelles de la Fondation Rennes 1, mais l'idée est de mettre tout à plat et de démarrer des actions communes à l'image de nous tous au sein de l'Université de Rennes 1 en 2024 avec les nouveaux établissements.

Je crois que j'en ai terminé pour ma présentation et je serais ravie de répondre à vos questions.

**Mme JOLLIET :** Merci beaucoup pour cette présentation qui montre le dynamisme de la fondation, qui est impressionnante par le nombre de mécènes qui ont été enrôlés. Il y a donc tout un tas d'arguments pour, on s'en doute bien.

Sur votre dernière diapositive, vous précisez des points importants avec la possibilité de sortie pour les établissements composantes qui le souhaitent, avec la possibilité de maintenir des spécificités pour les chaires. Ce sont donc de belles perspectives d'actions communes.

Je passe la parole aux membres du Conseil d'administration. Isabelle ?

**Mme RICHARD** : Merci beaucoup, Sophie, pour ta présentation, mais aussi pour tout le travail qui a pu être fait en amont pour stabiliser un peu les conditions dans lesquelles on pourrait proposer au Conseil d'administration que l'EHESP entre dans le périmètre. Ce sujet a aussi été discuté extensivement notamment par notre Conseil scientifique.

Si nous prenons la décision de faire partie de ce périmètre, il reste clairement du travail à faire, pas tant pour l'écriture des statuts parce que le texte réglementaire corsète tellement l'écriture des statuts d'une fondation universitaire qu'il n'y aura pas beaucoup d'imagination à y mettre. Il faudra effectivement préciser certains éléments, notamment l'article nous permettant de revenir sur notre décision. Par contre, pour que tout se passe bien, il y a ensuite derrière des éléments de règlement intérieur à écrire de façon assez détaillée.

Aujourd'hui l'École n'a pas de stratégie de mécénat, cela ne lui enlève donc rien. Il peut y avoir une ambiguïté autour du terme « chaire » qui recouvre un nombre croissant d'objets de phénotypes différents. Il ne s'agit absolument pas de remettre en cause les collaborations que nous avons avec la FHF autour de la chaire AMES, avec le monde de la sclérose en plaques autour de la chaire INSPIRE, qui n'ont de sens qu'avec l'EHESP et qui n'ont pas vraiment de sens avec l'Université de Rennes. Nous allons donc rester pragmatiques et faire ce qui paraît pertinent pour le partenaire.

À l'inverse, il y a un certain nombre de secteurs sur lesquels nous travaillons et sur lesquels nous avons une activité d'enseignement et de recherche - on peut penser à la promotion de la santé auprès de la jeunesse, aux questions de décarbonation - pour lesquels nous arriverions peut-être à faire des choses de plus grande ampleur si nous les inscrivions dans le périmètre d'une université qui compte évidemment plus d'enseignants-chercheurs et d'étudiants que la simple EHESP.

Ma conviction, c'est que cela ne nous empêche de rien faire de ce que nous faisons déjà, et nous l'avons soigneusement vérifié et discuté avec Sophie, et nous y serons vigilants dans la rédaction du règlement intérieur, et que cela permet à la fois de solidifier, cranter et incarner le fait que l'un des axes de l'Université de Rennes, c'est la santé et la santé publique, et je pense que c'est un élément important, et de bénéficier d'un certain nombre d'actions de solidarité, notamment à l'intention de nos étudiants, qui ne sont que 450 devant les 40 000 autres, mais qu'ils en profitent aussi, tant mieux.

Cela avait aussi été souligné à la fois par le Conseil scientifique et par diverses discussions, il y a évidemment des enjeux éthiques autour du financement d'une fondation, mais l'Université en a l'habitude, ils sont traités — et à ma conviction plutôt très bien traités — depuis treize ans et nous aurons évidemment la même vigilance pour qu'ils continuent d'être bien traités.

Là aussi, les textes réglementaires fournissent déjà un ensemble de règles très précises sur ce qui peut être fait dans le cadre du mécénat pour les fondations universitaires. Voilà l'éclairage que je souhaitais donner au Conseil d'administration.

**Mme JOLLIET** : Merci. Laurence JAY-PASSOT ?

**Mme JAY-PASSOT** : Merci pour cette présentation très intéressante et très complète. Faire appel au mécénat pour financer des projets, par le biais souvent de fonds de dotation, est devenu une modalité presque incontournable avec des perspectives ouvertes sur des projets plus ambitieux et souvent un vrai effet de levier pour des partenariats avec l'environnement économique.

Je crois qu'il n'y a pas tellement de questionnements sur ce point et sur l'intérêt de principe de la démarche. Pour autant, j'aurais souhaité avoir quelques précisions sur deux aspects suite à la présentation. Le premier concerne la nature et les modalités de l'engagement que l'EHESP est amenée à prendre aujourd'hui. Je comprends de la présentation qu'on est sur un accord de principe pour être intégrés dans le périmètre au démarrage d'un travail qui est encore à venir sur les statuts et pas encore au stade d'une adhésion formelle à un dispositif déjà construit. Vous me le confirmerez, mais c'est ce que je note de votre présentation.

À l'évidence, la question de la gouvernance et de la place de l'EHESP dans cette gouvernance et dans les modalités de prise de décision est évidemment importante. J'ai bien vu qu'il y avait deux sièges. Je n'ai pas complètement compris si l'EHESP aurait un siège dans ce Conseil de gestion ou devrait le négocier avec d'autres. C'est peut-être un point à préciser.

L'autre point d'attention sur lequel j'aimerais aussi des éléments complémentaires, c'est justement ce sujet de l'éthique. Nous savons tous que nous sommes dans un contexte où il y a une grande sensibilité sur les enjeux de probité et de prévention des conflits d'intérêts. Nous savons aussi — parce que certains d'entre nous ont pu le vivre — que cela peut donner lieu à des contrôles assez resserrés, notamment de l'Agence française anticorruption, donc je souhaiterais savoir comment la Fondation a réfléchi sur cet aspect-là. Y a-t-il une politique de prévention de ces risques juridiques ? Y a-t-il une réflexion sur la déontologie, une charte éthique, des éléments de bonne pratique qui viennent sécuriser aussi les membres qui bénéficient de ces mécénats d'entreprise ?

**Mme LANGOUET-PRIGENT** : Merci pour vos questions. Concernant la première question, j'aurais pu ficeler un projet et vous dire « nous avons réfléchi à tout, à l'objet et aux actions, vous venez ou vous ne venez pas ». Cela n'a pas du tout été l'esprit. L'esprit était de se dire que nous faisons évoluer la fondation. Il y a une base qu'est la Fondation Rennes 1.

Nous ne disons pas que nous voulons continuer comme cela, nous disons que nous voulons faire une fondation qui fasse pour tous les établissements qui nous rejoignent. C'est pour cela qu'il y a ces discussions. Nous avons travaillé sur l'objet, il n'est pas complètement mûr, mais nous voyons bien l'esprit. Ce que nous voulons garder dans l'objet, c'est le mot coopération entre l'Université et le monde socioéconomique, ainsi que l'innovation pour répondre aux grands enjeux. Ce n'est pas super engageant, mais c'est quand même marqué.

Il y a des fondations dont l'objet est de soutenir l'Université X. Je peux vous dire que cela ne fait envie à personne et cela ne marche pas. Il faut que cela corresponde à nos valeurs et que cela fasse un peu rêver pour qu'il y ait des mécènes qui croient que c'est un levier et que cela fasse sens pour eux d'y venir.

Aujourd'hui, pour avancer sur les statuts, j'ai besoin de votre engagement ferme. J'ai besoin aussi, le 16 novembre, de dire « on transforme, et tel et tel établissement fait partie ». Le 16 novembre, la Fondation Rennes 1 n'existera plus. Nous passerons sur la Fondation de l'Université de Rennes, mais avec qui ? J'ai besoin du périmètre. La question qui vous est posée aujourd'hui, c'est celle-ci. Êtes-vous d'accord pour y aller ?

Nous sommes vraiment dans un esprit de co-construction, c'est pour cela que c'est peut-être un peu déstabilisant et que tout n'est pas figé, mais c'est parce que nous construisons ensemble. J'espère que je réponds à votre question.

Concernant le côté éthique, comment fonctionnons-nous depuis treize ans ? Il n'y a pas une entreprise qui finance un chercheur. On est sur des actions de bien commun. Les entreprises font un don à la fondation, le Conseil de gestion décide des actions et les distribue, mais ce n'est en rien une entreprise, un chercheur ou une entreprise et un étudiant. C'est le Conseil de gestion qui décide les actions et c'est très sain.

Nous n'avons pas rédigé de charte éthique. Nous avons une charte de fonctionnement pour les chaires uniquement, mais c'est quelque chose qui est effectivement dans les cartons et ce serait bien de l'écrire. Il n'y a jamais de relation directe entre un mécène et un chercheur. Ce n'est pas l'esprit. Quand on regarde les actions, ce sera des prix de thèses, des prix de la recherche, des bourses de stage. Du coup, c'est très sain.

Pour les chaires, c'est financé par les mécènes qui sont identifiés, il y a la communication en retour, mais tous les travaux des chaires sont complètement publics et nous diffusons au plus grand nombre ce qui sort de ces travaux. Il n'y a pas de retour direct pour le mécène. C'est très sain.

**Mme JAY-PASSOT** : Oui, juste pour rebondir, je ne doute pas de la qualité des pratiques, mais c'est vrai que la question est plutôt celle de la manière dont on les sécurise, juridiquement, dans ce contexte où on doit faire la démonstration du fait que nous travaillons bien.

**Mme LANGOUET-PRIGENT** : Oui, c'est le Conseil de gestion qui est l'organe de décision. Le Conseil de gestion approuve les recettes et les dépenses. Il approuve aussi les dons parce que nous ne sommes pas obligés d'accepter tous les dons. Il approuve aussi les actions.

J'ai omis de vous répondre sur un point. Nous avons six sièges pour les représentants de l'établissement dans notre Conseil de gestion. Le souhait est donc que tous les établissements composantes qui nous rejoignent siègent. J'espère que vous serez trois. Il y en a deux de sûrs actuellement et il y a forcément une place pour le Président de l'Université. Il ne reste donc plus que cinq sièges et je vous garantis aujourd'hui qu'il y aura une place pour l'EHESP dans cet organe de gouvernance.

**Mme JOLLIET** : Merci. Christophe LE RAT ?

**M. LE RAT** : Merci, Madame la Présidente. Je vais vous raconter une petite histoire. C'est vrai que nous avons pas mal discuté en interne au sein de l'EHESP et l'École a une tradition relativement récente de création de chaires. Il y en a eu déjà un certain nombre qui ont été montées, qui depuis n'existent plus, et c'est vrai que quand nous avons pu causer avec certains porteurs de chaire, certains nous ont dit que paradoxalement, quand le porteur de chaire se retrouve un peu seul face aux mécènes, les gens qui soutiennent une chaire ont parfois été dans des situations qui n'étaient pas toujours très simples. La relation était compliquée et certains d'entre eux nous disaient que l'intérêt d'une fondation comme celle de l'Université de Rennes 1 actuellement et donc de l'Université de Rennes, c'est que cela peut protéger et peut éviter de se retrouver des fois dans des situations un peu complexes et tendues. Certains nous ont rapporté cette histoire-là.

De façon plus générale, ce que rappelait Sophie, c'est que si on va à la racine, l'intérêt de la fondation et de la création de ce type de structure est de relever les grands défis d'un monde en transition. Nous sommes tous embarqués là-dedans et on se rend compte que chacun avant faisait un peu à son niveau, mais tout le monde est en train de lever la tête et de regarder son voisin. Il y a des collectivités territoriales qui sont impliquées. Rennes Métropole, Saint-Malo, etc., soutiennent la fondation depuis un certain temps et ces collectivités elles-mêmes sont en train de complètement changer leur façon de concevoir le fait de soutenir des chaires. On est de moins en moins dans une logique que j'appelle des petits chevaux, c'est-à-dire qu'à chaque fois qu'on disait « on va lancer une chaire » tout le monde se précipitait en disant « je vais en monter une » et à la fin, le tout n'étant pas égal à la somme des parties, on a du mal à comprendre quelle est la stratégie d'un territoire par rapport aux chaires en question.

L'intérêt de la fondation, de mon point de vue, c'est déjà qu'on peut avoir une vision beaucoup plus exhaustive de ce qui se passe, et au-delà d'avoir une vision exhaustive de ce qui se passe, c'est d'être en capacité d'appliquer une stratégie qui soit un peu cohérente au niveau du territoire. C'est vrai que via la fondation, on a quand même des éléments tangibles, on voit se dessiner une cohérence et une logique.

L'autre élément qui fait la différence au niveau de la fondation, ce sont toutes ces questions de solidarité. C'est-à-dire qu'on mutualise, à un moment, des actions qui sont au bénéfice de tous. On n'est pas dans une logique en tuyau d'orgue où chaque chaire va poursuivre son objectif sans véritablement s'intéresser et regarder ce qu'il se passe chez le voisin. Ce sont des éléments qui, de mon point de vue, sont positifs.

C'est vrai qu'il y a eu tout un tas de réflexions en interne au niveau de l'école, via son Conseil scientifique, via son Bureau du Conseil scientifique pour pouvoir pointer un certain nombre d'éléments de prudence en disant « si nous nous engageons, pouvons-nous quand même continuer à monter, si le cas se présente, des chaires qui soient en dehors du périmètre du fait de leur objet, etc. ? ». Je pense que là, comme Sophie et Isabelle RICHARD l'ont rappelé, il ne devrait pas y avoir de problème.

L'idée est donc de se dire que collectivement, on est toujours plus fort et qu'accessoirement, on est embarqué en tant qu'établissement composante dans l'EPE. Pour moi, c'est le sens de l'histoire, mais il n'empêche qu'il y a certaines choses qu'il faut discuter. Concernant cette histoire de siège, je ne sais pas s'il va falloir organiser un duel avec l'École nationale supérieure. C'est plutôt du positif que d'aller dans la fondation quand on élargit un peu la focale et qu'on regarde ce que socialement cela donne en termes de grands défis à relever au niveau des territoires par rapport aux transitions que nous prenons tous, les uns et les autres, en pleine figure.

**Mme JOLLIET** : Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres commentaires ou questions ?

Nous allons donc passer à l'expression des votes concernant ce sujet. Merci beaucoup pour votre présentation. Je fais un vote classique. Quelqu'un s'oppose-t-il à ce projet ? Quelqu'un souhaite-t-il s'abstenir ? Frédérique QUIDU. Mathématiquement, nous avons le reste des votants en avis favorable.

**Mme LANGOUET-PRIGENT** : Je vous remercie et je vais tous vous envoyer une invitation pour l'assemblée générale du 16 novembre. Si vous êtes libres, vous êtes les bienvenus. Je vous laisse. Bonne continuation.

### **Le CA approuve à la majorité l'intégration de l'EHESP dans le périmètre de la Fondation Université de Rennes**

**Mme JOLLIET** : Sans transition, nous passons au sujet de la formation avec plusieurs présentations qui sont inscrites et tout d'abord, les modifications de maquette de parcours de M2.

**M. COAT** : Madame la Présidente, nous allons changer l'ordre des points 7 et 8 à l'ordre du jour puisque Michel LOUAZEL, Directeur des études et Pierre LEGUERINEL, Directeur de la scolarité et de la vie étudiante, ne nous ont pas encore rejoints. Gaël LOSHOUARN, Directeur du patrimoine et Janis DEPLA, référent DD&RS de l'École ainsi que Liliane MILLOT, secrétaire générale adjointe, sont connectés et sont les rapporteurs du point 8.

### **7. POLITIQUE DD&RS : BILAN ANNUEL DU PLAN DE SOBRIETE ENERGETIQUE ET SON PLAN D'ACTION**

*Un document est diffusé.*

**Mme JOLLIET** : Très bien. Nous nous penchons donc sur le bilan annuel du plan de sobriété énergétique et du plan d'action.

**M. LOSHOUARN** : Bonjour à tous, bonjour à toutes. Nous faisons un point d'étape de notre plan d'action sobriété énergétique, avec différentes mesures engagées sur notre site, en commençant par un point budget, les consignes d'exploitation en vigueur, les différentes actions au titre de la maintenance, des travaux, des achats, un zoom sur l'opération de raccordement au réseau de chaleur urbain et des améliorations des installations de chauffage, en sachant que ces deux projets ont été retenus au plan résilience 2. Ensuite, vous aurez quelques indicateurs par rapport au suivi des énergies.

En termes de budget, les différentes actions ont été chiffrées à 483 000 euros en 2022 et 50 % de ces actions identifiées ont été inscrites en investissements cette année pour 240 000 euros, 22 000 en investissements et 22 000 euros en fonctionnement, en sachant que les sommes restantes se répartissent sur l'année prochaine et celle d'après.

En termes de consignes d'exploitation, les différentes mesures appliquées sont les écogestes, les températures de chauffage à 19 degrés dans les bâtiments du site, l'abaissement la nuit à 16 degrés en cas de fermeture de 24 à 48 heures, l'abaissement à 8 degrés en cas de fermeture de plus de trois jours, ce qui avait été le cas en fin d'année dernière, le décalage du démarrage des installations de chauffage, ce qui avait été aussi le cas l'année dernière puisque nous avons démarré fin octobre, la suppression de l'eau chaude dans les sanitaires et les tisaneries et les différents réglages sur nos installations : la température de l'eau chaude sanitaire qui a été réduite, les systèmes de ventilation, les éclairages dotés de détecteurs de présence et de luminosité.

En termes d'actions de maintenance, de travaux et de logistique, nous avons fait réaliser une étude sur l'installation des systèmes de chauffage du site afin de poser un diagnostic précis, d'analyser notre fonctionnement et d'identifier les différentes actions à mener.

Les actions principales qui ont été retenues et inscrites sont le raccordement au réseau de chaleur urbain de deux bâtiments du site, l'isolation des tuyaux d'eau chaude, le remplacement des appareils vétustes dans les locaux techniques et les appareils de mesure à ajouter sur nos équipements. Par ailleurs, le renouvellement des anciens équipements a également été réalisé, les plaques de cuisson et les réfrigérateurs dans les studios. Nous généralisons également, lorsque nous menons des opérations de rénovation, que ce soit en interne ou par entreprise, la pose d'appareils à LED dans les bâtiments, ce qui permet de diminuer le nombre d'appareils et de diminuer les consommations.

Les autres actions concernent l'augmentation des bacs de tri - 80 conteneurs de tri sélectif ont ainsi été déployés dans nos locaux -, le recyclage du papier, les vélos à assistance électrique, et trois vélos ont été achetés en plus cette année. Par ailleurs, différentes études ont été réalisées concernant l'installation de panneaux photovoltaïques, les diagnostics de performance énergétique et un bilan carbone dont lanis vous parlera ensuite.

Nous faisons un zoom sur l'opération de raccordement au réseau de chaleur urbain. Je vais vous montrer le plan tout de suite. Cela va consister à supprimer une chaudière gaz située dans le bâtiment Le Gorgeu, et raccorder la résidence Villermé et le restaurant Brillat-Savarin au réseau de chaleur urbain qui va être amené Rue Le Gorgeu. C'est une opération qui se déroule en deux temps. Le premier temps consiste à amener la canalisation d'eau chaude rue Le Gorgeu et le second temps consiste à connecter sur cette canalisation une sous-station à créer dans le bâtiment Brillat-Savarin.

Cette opération permet de supprimer une énergie fossile avec un coût d'énergie élevé. Les petits graphiques que vous avez sur la diapositive montrent que malgré les efforts sur les consommations qui ont été entrepris, compte tenu du coût de l'énergie, les factures ont des montants fortement à la hausse.



C'est une opération en deux temps. Nous avons conventionné avec En'RnoV, qui est le concessionnaire du réseau de chaleur urbain sur la Métropole, et nous réalisons en maîtrise d'ouvrage interne une opération de travaux pour créer la sous-station de chauffage. Les marchés de cette opération ont été notifiés assez récemment, en septembre, et le coût de cette opération est de 380 000 euros. Les travaux ont démarré et se poursuivront jusqu'en février de l'année prochaine.

Dans cette opération, nous avons également le remplacement des installations de chauffage du site et toutes les panoplies que l'on voit sur les photos font l'objet de travaux. Là, ce sont des panoplies de circulation d'eau chaude dans les différents bâtiments.

Ces deux projets — l'amélioration des installations de chauffage du site et le raccordement au réseau de chaleur urbain — avaient été retenus au titre du plan résilience 2 et nous avons perçu 320 000 euros pour ces deux opérations. Le plan résilience 2 demandait des effets sur l'hiver 2023-2024 et une réalisation avant fin janvier, nous serons donc sensiblement à fin janvier ou mi-février pour livrer l'opération.

En termes de suivi des énergies, nous avons un outil de gestion technique centralisé qui remonte des données et ces données sont consolidées avec les différentes factures des fournisseurs. Ce qu'on peut constater sur le chauffage urbain sur les deux graphiques, c'est une tendance plutôt à la baisse des volumes consommés, mais un coût de l'énergie en hausse sur le graphique de droite.

On peut voir que malgré des volumes plutôt à la baisse, on est sur une augmentation des factures. C'est une augmentation assez mesurée par rapport aux autres énergies que nous verrons après. Pour le gaz, nous sommes sur des volumes également à la baisse, mais sur des prix de l'énergie qui sont extrêmement élevés. Là, on voit bien que le coût global est très important. En électricité également, nous avons des volumes avec une tendance plutôt stable et un coût de l'énergie également à la hausse.

Nous avons fait l'exercice de comparaison entre l'hiver 2021 et l'hiver 2022 et ce que nous apprennent ces indicateurs, c'est que sur le réseau de chaleur urbain, on voit que nous avons consommé 15 % de volume en moins entre l'hiver 2021 et l'hiver 2022 et que nous avons une diminution d'un peu moins de 5 %.

Par contre, sur les autres énergies, le gaz, on a 9 % de volume consommé en moins et une augmentation en facture sur cette période-là de 37 %. Pour l'électricité, nous avons un volume consommé de -3 % entre les deux années et 44 % d'augmentation de facture sur cette période-là.

Nous voyons donc bien que malgré tous les efforts que nous avons accomplis, compte tenu des prix de l'énergie, nous n'avons malheureusement pas la répercussion sur les factures.

Je passe la parole à Ianis pour le bilan carbone.

**M. DELPLA :** Je prends la suite de Gaël sur le bilan carbone. C'est un dossier que nous avons réalisé conjointement au cours de cette année, qui a été réalisé par Carbone Conseil, un bureau d'études.

Il est important de préciser aussi que c'est le deuxième que nous réalisons au sein de l'École. Nous en avons fait un en 2018 sur l'année 2017 et là, nous en avons un deuxième sur l'année 2022. Il serait tentant de comparer les deux, mais malheureusement, il y a eu des modifications importantes de méthodologie entre les deux et surtout, nous avons voulu que ce nouveau bilan carbone soit plus inclusif, donc nous l'avons étendu au site parisien et à d'autres aspects comme par exemple les formations continues qui n'étaient pas incluses dans les déplacements.

Pour continuer sur ce que disait Gaël, nous avons quand même des points sur lesquels nous pouvons faire des comparaisons, sur l'énergie. Sur l'énergie, on a une tendance à la baisse de la consommation qui se traduit en termes de bilan carbone. On peut le voir assez nettement sur la première ligne des deux tableaux avec une diminution globale de 20 % environ entre les deux bilans qui ont été réalisés, un bilan pré-pandémique et un autre post-pandémique. C'est avant tout cela que nous pouvons comparer, ainsi qu'un peu sur le matériel et les déchets, mais ce sont des postes mineurs.

Le poste majeur, c'est celui des déplacements sur lequel nous avons environ 40 % à 46 % du bilan carbone total. Là aussi, il y a eu de grosses modifications méthodologiques qui font qu'on ne peut malheureusement pas les comparer, j'y reviendrai plus en détail.

Un autre aspect que je voulais préciser, c'est le gain possible en termes de bilan carbone suite au raccordement au réseau de chaleur urbain. Cela a pu être estimé par notre prestataire cette année et c'est un gain significatif d'environ 200 tonnes de CO<sub>2</sub> sur le volet énergie.

Pour le volet déplacement, on a des changements méthodologiques importants, en particulier sur les apprenants. Ce sont les apprenants qui constituent donc l'essentiel de ce bilan carbone sur les déplacements.

On peut voir ici qu'on a un poste qui représente plus de la moitié. Pour ce qui est des autres postes, on note aussi une influence du télétravail sur la réduction des émissions pour les déplacements domicile-travail des salariés, qui sont relativement comparables ici puisque la méthodologie ne varie pas. On voit donc effectivement une réduction de l'empreinte carbone liée aux déplacements des salariés, aux déplacements professionnels également avec la réduction des véhicules EHESP et de l'utilisation des véhicules des salariés.

Pour les apprenants, on est donc sur un gros poste qui nécessite un très grand nombre de données que nous n'avons pas forcément d'ailleurs, en particulier sur la formation continue où nous n'avons pu finalement avoir que 40 % de l'ensemble des personnes qui sont normalement inscrites par année.

Sur l'alternance, nous avons aussi essayé d'évaluer l'impact de sa mise en place sur le bilan parce que cela peut en théorie générer plus de déplacements. Cette influence est estimée à environ 100 tonnes de carbone pour la moitié des étudiants en alternance, ce qui est une cible vers laquelle nous tendons actuellement.

Deuxième point, suite à ce plan de sobriété, deux GT ont été mis en place dont un sur la mobilité responsable. Ce GT a fini ses travaux et nous souhaitons donc vous en présenter les résultats.

Nous avons plusieurs propositions dans le cadre de cette charte de la mobilité responsable qui vont concerner plusieurs choses. Un des objectifs principaux est de privilégier les modes de déplacement durables au sein de notre institution pour réduire aussi notre empreinte globale en termes d'émissions.

Cette charte va également faire un rappel des choses auxquelles ont déjà accès les personnels et les étudiants, avec la possibilité que nous voudrions ouvrir de négocier les tarifs sur l'autopartage et l'extension très récente du forfait mobilité aux élèves.

Nous souhaitons également faire des propositions sur le bâti, avec la proposition d'installer des abris à vélo sécurisés et des douches dans chaque bâtiment avec de bénéfiques attendus aussi sur l'activité sportive en général des personnes qui fréquentent notre campus.

Pour l'information, nous avons commencé à aller de l'avant avec une première enquête sur les déplacements des élèves et du personnel de l'EHESP. Nous proposons aussi la réalisation de cartes piétonnes et l'affichage d'écrans dynamiques pour souligner et appuyer les modes de déplacements durables à Rennes, en particulier la proximité des bus et des métros avec le campus.

Pour les missions ponctuelles, la proposition ici est de partir d'un arbre de décision où chaque mission devra passer à travers cette sorte de grille où la personne qui souhaite se déplacer devra en priorité se questionner sur la nécessité du déplacement et sur la possibilité d'utiliser des moyens alternatifs, soit par la visio soit en se faisant représenter sur place. La proposition ici est donc de limiter l'utilisation de l'avion à une limite de durée de déplacement. Pour toutes les villes qui sont accessibles en moins de 6 heures de gare à gare en train, l'usage de l'avion ne sera pas permis dans les modes de déplacement autorisés. C'est ce que l'on appelle les « green cities ». Cela concerne une grande majorité des villes françaises en allant sur le territoire.

Pour des durées accessibles entre 6 et 8 heures en train, le train sera recommandé par rapport à l'avion et nous allons aussi sortir un ensemble de recommandations, si la personne choisit de prendre l'avion pour des durées supérieures à 6 heures, avec par exemple une durée de présence qui doit être proportionnelle à son éloignement. Nous rappelons des évidences ici, mais il s'agit de privilégier les vols sans escale et les présences relativement longues, comme cinq jours de travail si le travail se fait hors continent européen.

Nous faisons quelques rappels aussi sur ce qui a été proposé et qui se révèle être un peu chronophage pour le service, comme la nécessité de justifier d'une participation active ou de limiter le nombre de personnes par CR. Ces propositions ont été plutôt abandonnées et mises dans des recommandations.

Dans les mesures incitatives, nous avons un certain nombre de propositions. Nous proposons de permettre un rallongement des durées de mission à l'aller et au retour si cela permet d'utiliser un mode de transport plus durable, par exemple le train. Il s'agit de permettre de rembourser une nuitée supplémentaire à l'aller ou au retour. C'est une proposition que nous avons intégrée dans cette charte.

Nous avons aussi rappelé la circulaire ministérielle de cette année qui demande donc aux établissements supérieurs et de recherche de réduire de 20 % les déplacements. L'idée est donc aussi de demander à chaque CR ce qu'il pourrait mettre en place pour arriver à cet objectif de 20 %, en sachant qu'ici il n'est pas précisé si les déplacements doivent se faire en nombre ou si on parle de bilan carbone. Cela donne une certaine latitude sur cet objectif de réduction.

Dans les idées qui ont été abandonnées, mais que nous pourrions peut-être rediscuter à l'avenir, il y a la mise en place d'une taxe carbone. Elle a été abandonnée, car jugée non pertinente.

Ces modifications des règles ont imposé une modification aussi de la politique de déplacements de l'École puisqu'actuellement, seul le critère économique prévaut pour les déplacements. On peut utiliser l'avion en se basant sur la justification du recours économique. En dessous de 6 heures, on va donc devoir introduire une légère modification dans la politique de déplacement en disant qu'aucun vol ne prime pour les trajets de gare à gare accessibles en moins de 6 heures.

Dans la prise de décision, intégrer la dimension du coût carbone dans la décision de localisation et d'organisation des formations est quelque chose qui est à considérer aussi sur le moyen et long terme afin de mieux estimer aussi notre propre impact en termes de déplacements.

Le dernier point concerne aussi un rappel à la circulaire dont je parlais tout à l'heure, qui demande aussi d'arrêter les remboursements des frais kilométriques pour des déplacements en voiture au-delà de 300 kilomètres. La pertinence de continuer ce remboursement doit être analysée au regard des pratiques actuelles au sein de l'École.

Je vous remercie.

**Mme RICHARD** : Merci beaucoup pour tout le travail qui a été fait par Gaël, Ianis, Liliane pour arriver à ces propositions. Dans les propositions, notamment sur les déplacements, nous avons essayé de privilégier des propositions réellement efficaces en termes de diminution des coûts carbone et de limiter la complexité induite.

Si l'on prend par exemple la question de savoir pourquoi nous n'avons pas décidé qu'on ne rembourserait plus les frais kilométriques au-delà de 300 kilomètres — on va regarder si notre hypothèse est juste — c'est parce que nous pensons que nous avons très peu de remboursements de frais kilométriques de plus de 300 kilomètres sur des trajets où il y a effectivement une alternative.

L'impression que nous avons lorsque nous discutons avec nos collègues, c'est que globalement, plus de 300 kilomètres en voiture alors qu'il était possible de les faire en train, on ne pense pas que cette situation soit extrêmement fréquente. Si c'est pour mettre une règle et être toujours obligé d'appliquer le petit élément « dérogation sauf si impossible », il n'est peut-être pas nécessaire de mettre la règle. Nous allons regarder si c'est vrai ou pas et si nous nous apercevons que nous remboursons beaucoup de frais kilométriques de plus de 300 sur des trajets sur des trajets sur lesquels il y avait une alternative en train, nous la modifierons.

Nous avons par contre pris l'option de mesures qui ne vont pas être toutes indolores, y compris pour nos vacataires. La mesure sur l'absence de remboursement de l'avion sur les trajets de moins de 6 heures, cela veut dire que concrètement, y compris pour des vacataires VIP, nous ne rembourserons pas Lyon-Rennes en avion. Il va donc nous falloir un peu de solidarité de tout le monde parce que la première fois que nous allons dire « nous ne le ferons pas », je veux bien avoir un coup de fil d'eux et ma position pour l'instant est que j'expliquerais au téléphone, mais que je ne le ferai pas.

Nous en sommes-là. Nous devons trouver le compromis entre avancer suffisamment vite parce que c'est urgent et embarquer tout le monde parce que si on déclenche des résistances trop importantes, nous n'arriverons pas non plus à avancer.

**Mme JOLLIET** : La politique de l'École est très volontariste et elle a été remarquablement traduite par les deux présentations, tant sur la sobriété énergétique que le développement durable avec, on sent bien ce que tu soulignes Isabelle, cette nécessité de poser le curseur à un niveau où on avance, mais sans créer trop de résistance associée. Je trouve que ce que vous présentez est très convaincant.

**Mme ARNAUD** : Merci, pour votre présentation. Cela va de pair avec les remarques que j'avais pu formuler précédemment. Nous voulions ajouter le point de vue du côté apprenants. C'est sûrement une erreur de communication, mais depuis mars, notre élection, nous avons eu un rendez-vous avec Monsieur DELPLA et le prochain COPIL développement durable auquel les apprenants ont été conviés est le 13 novembre prochain.

Nous avons quand même une part de consultation sur ce qui est réellement vécu au niveau des apprenants, qui représentent quand même une grande partie des déplacements et du coût carbone associé qui est important. Surtout, si on veut engager des transitions dans les pratiques, je pense que ne pas associer les représentants dans ce genre de bilan et de discussions de façon régulière deux fois par an, ce n'est pas facile pour nous de se positionner là-dessus, surtout quand nos mandats durent un an.

Je voulais revenir sur ce point. Nous ne nous sommes pas sentis particulièrement impliqués dans la construction de ces propositions.

Je voudrais ensuite revenir sur deux points que j'avais déjà évoqués, mais qui sont importants. Nous aimerions bien qu'il y ait plus de confrontations sur la politique des stages, notamment à l'international. Cela va engager de grandes mesures, mais il est important que nous ayons ce débat-là parce qu'il faudra que nous l'ayons et les apprenants sont prêts à l'avoir étant donné que c'est un sujet qui revient régulièrement dans nos échanges.

Je voulais également revenir sur le fait que le remboursement des frais kilométriques à ce jour est plus facile d'un point de vue administratif au niveau voiture qu'au niveau des transports en commun. Il n'y a pas de justificatif demandé aux apprenants pour une distance à rembourser quand c'est fait en voiture. C'est fait sur une base tarifaire donc il n'y a aucun justificatif de déplacement qui est demandé alors que c'est demandé quand on utilise le train.

Nous voulions soulever cet élément qui est assez concret, mais qui en dit beaucoup sur ce que nous devons encore faire pour rendre les transports en commun, notamment le train ou d'autres transports plus attractifs. Finalement, en termes de démarches administratives de remboursement, c'est plus difficile de le faire quand on prend le train. Parfois, certains apprenants, et on le sait, déclarent qu'ils font un trajet en voiture parce que c'est plus simple de se faire rembourser que si on se faisait rembourser le train.

C'était tout pour mon intervention.

**Mme JOLLIET** : Merci. Madame QUIDU a demandé la parole.

**Mme QUIDU** : Merci pour la présentation. Il y a effectivement eu un gros travail d'effectué. Je voudrais juste faire deux ou trois remarques. Là, c'est une information et nous ne sommes pas dans la délibération.

Par rapport à la charte de la mobilité responsable qui est intéressante, on voit qu'il y a des petites différences entre la charte et le plan d'action, par exemple sur un point qui me paraît très important qui est celui de l'utilisation de la visioconférence où, dans le plan d'action, on parle de privilégier la visioconférence alors que dans la charte on parle d'étudier la possibilité d'utiliser la visioconférence.

Pour en avoir déjà un peu discuté dans un laboratoire de recherche, à savoir Arènes — je vois que Jean-Pierre LE BOURHIS est là, il pourra abonder ou me contredire — la décision de se déplacer à un colloque ou pas, ce n'est pas « je ne me déplace pas parce qu'il y a une visio », c'est plus compliqué que cela. Il y a des décisions, s'il y a un jeune chercheur, un chercheur averti, etc. À mon avis, étudier la possibilité d'utiliser la visioconférence me semble plus approprié que de privilégier la visioconférence.

La deuxième chose est aussi en lien avec la visioconférence. On parle ici d'évaluer l'empreinte carbone des déplacements, etc., mais ce serait bien aussi dévaluer les coûts carbone liés à l'utilisation de la visioconférence.

Ma troisième remarque, c'est que dans la charte, il y a quelque chose qui est un peu gênant qui est le fait de faire un calcul individuel de la consommation carbone alors que nous ne sommes pas forcément toujours maîtres de nos déplacements. On peut être mandaté par notre supérieur hiérarchique ou une autre personne pour se déplacer. On pourrait avoir une empreinte carbone importante, mais qui n'est pas forcément de notre fait. Il faudrait donc peut-être une gestion plus collective, peut-être au niveau du CR, mais sans arriver au calcul individuel de la consommation carbone. Merci.

**Mme JOLLIET** : Merci pour votre intervention. Monsieur LE BOURHIS ?

**M. LE BOURHIS** : Très rapidement, puisque Frédérique m'interpellait là-dessus, pour nous, le retour d'expérience que nous avons sur cette question de visioconférence est assez mitigé, il rejoint les choses que nous avons dites dans la recherche. C'est un mode très dégradé.

Dans les échanges, nous disons toujours que le présentiel a la préférence absolue, le reste étant vraiment pour des situations de non-disponibilité, mais nous avons très bien que les gens qui ne sont pas en direct ne bénéficient pas du tout du même service et n'ont pas la même capacité de pouvoir faire l'échange. Il faut donc bien garder cela en tête. Il n'y a pas du tout d'équivalence possible. C'est vraiment un pis-aller. Il faut le qualifier comme tel. Il n'y a pas de magicien de la recherche à distance par le biais de la visioconférence. Je confirme ce point-là.

**Mme JOLLIET** : Merci. Nous n'avons pas d'autre commentaire ? Christophe LE RAT ?

**M. LE RAT** : J'ai juste un petit commentaire, Madame la Présidente. Il est vrai que tout ce que nous venons de discuter et qui vient d'être présenté est une très belle illustration de la discussion que nous venons d'avoir ce matin concernant le budget rectificatif et la façon dont l'École essaie de traiter de façon plutôt proactive et vertueuse la question de son empreinte carbone.

**Mme JOLLIET** : C'est une très bonne remarque. Nous passons au point suivant.

## **8. OFFRE DE FORMATION**

### *8.1 Modalités de contrôle des connaissances du parcours de M2 METEORE (master santé publique)*

*Un document est diffusé.*

**Mme RICHARD** : Vous allez croire que nous voulons absolument vous présenter plusieurs fois ce budget qui vous irrite, mais c'est simplement parce que nous avons du mal à mettre notre diaporama ailleurs qu'au début à chaque fois. Il n'y a aucune arrière-pensée de notre part. C'est Monsieur LEGUERINEL qui commence ?

**M. LEGUERINEL** : Bonjour à tous. Nous évoquons les modalités de contrôle de connaissances qui est un document qui est voté par les instances avant chaque rentrée universitaire et qui sont un peu les règles du jeu auxquelles seront soumis les étudiants selon le parcours de formation qu'ils suivent.

Les MCC de l'ensemble des parcours de formation ont été votées au début de l'été par les instances et selon la réglementation, elles ne peuvent plus être modifiées une fois que la rentrée est passée sauf dans le mois qui suit l'entrée en formation pour qu'ensuite les règles du jeu soient établies et ne changent plus.

Ce sont donc des modifications qui ont été apportées pour un parcours qu'est le parcours de Master 2 METEORE dans le cadre de la mention santé publique. Les responsables de ce parcours ont bien informé les étudiants courant du mois de septembre, et le Conseil d'administration vient donc entériner ces modifications qui sont de trois ordres, mais finalement le troisième n'a pas lieu d'être puisque c'est un changement d'intervenant dans une formation, ce qui n'est pas une information obligatoire dans les modalités de contrôle de connaissances.

Pour les deux autres aspects, c'est la manière dont sont évalués les étudiants qui change parce que comme vous pouvez le voir, dans l'UE4 il y avait donc auparavant un écrit individuel qui était noté sur 20, et maintenant l'évaluation sera faite avec une note individuelle sur 60 composée de 3 examens. Dans l'UE5, c'est un peu la même idée avec une note individuelle sur 60 qui était prévue et qui sera finalement une note individuelle sur 20.

Ces modalités de contrôle de connaissances ont été portées à la connaissance des étudiants courant septembre, ont été déposées sur l'espace pédagogique REAL et nous demandons donc au Conseil d'administration et au Conseil des formations de voter ces modalités de contrôle des connaissances qui ne bougeront plus pour le reste de l'année.

**Mme JOLLIET** : Très bien. N'y a-t-il pas de question sur ce premier point ? Le vote concerne donc les modifications de maquette des parcours de M2. Quelqu'un s'oppose-t-il au schéma proposé ? Quelqu'un souhaite-t-il s'abstenir ? C'est donc une approbation à l'unanimité des présents et votants.

**Le CA approuve à l'unanimité les modalités de contrôle des connaissances du parcours de ME2 METEORE (master santé publique)**

## 8.2 Intitulé du diplôme d'établissement « contrôleur de gestion en établissement de santé »

**Mme JOLLIET :** Nous passons donc au point 2, le diplôme d'établissement « contrôleur de gestion en établissement de santé ».

**Monsieur LOUAZEL :** Bonjour à toutes et à tous. Je voudrais juste faire un point très rapide. En juillet 2020, le Conseil d'administration avait validé ce diplôme d'établissement qui s'intitulait à l'époque « contrôleur de gestion hospitalier ». Il y avait eu une discussion, notamment en Conseil des formations, pour dire qu'il était souhaitable que ce sujet du contrôle de gestion ne soit pas réservé à l'hôpital, mais qu'il puisse également concerner notamment les établissements sociaux et médicosociaux.

Le responsable de cette formation en a bien évidemment pris acte et a élargi son programme avec un public de contrôleurs de gestion, de directeurs financiers, de responsables des finances en établissement de santé, mais également de directeurs d'établissements médicosociaux, et a du coup modifié l'intitulé de ce diplôme qui est passé de « contrôleur de gestion hospitalier » à « contrôleur de gestion en établissement de santé ».

Pour qu'il puisse y avoir une cohérence entre la délibération du Conseil d'administration et ce qui est présenté aujourd'hui aux apprenants, à savoir principalement des personnes en formation continue, nous vous soumettons cette modification de l'intitulé.

**Mme JOLLIET :** Merci. C'est tout à fait clair. Quelqu'un s'oppose-t-il à ce changement d'intitulé ? Quelqu'un souhaite-t-il s'abstenir ? C'est donc une approbation à l'unanimité.

**Le CA approuve à l'unanimité l'intitulé du diplôme d'établissement « contrôleur de gestion en établissement de santé »**

## 8.3 Présentation des modifications de la maquette des parcours de M2 (master Droit de la santé co-accrédité avec l'Université de Rennes

*Un document est diffusé.*

**Mme JOLLIET :** Enfin, le dernier point de la rubrique offre de formation, ce sont les MCC du parcours Master de Santé publique METEORE.

**M. LOUAZEL :** Ça, c'est ce que nous avons vu juste avant, Madame la Présidente. Il s'agit là de la modification de la maquette du M2 Droit de la Santé.

**Mme JOLLIET :** Oui, bien sûr, pardon.

**M. LOUAZEL :** C'est de notre faute, nous avons inversé. Je parle ici à la place de la responsable de la formation, ou co-responsable de la formation, Madame Catherine KELLER, qui est en déplacement à l'étranger et qui ne pouvait pas être présente.

En quelques mots, vous avez ici dans ces diapositives la maquette de ce master dans sa version habilitation ou accréditations 2017-2022. Il faut savoir que ce Master Droit Santé Éthique est un master sur lequel nous intervenons depuis très longtemps puisqu'avant même que nous ne soyons EHESP, nous étions déjà partenaires de ce diplôme.

Ce diplôme accueille à la fois des étudiants en formation initiale, mais aussi beaucoup de professionnels en formation continue. C'est la première caractéristique.

La deuxième caractéristique, c'est qu'il accueille aussi bien des personnes qui exercent dans le champ sanitaire que dans le champ médicosocial. C'est la raison pour laquelle il est décomposé en deux parcours. Vous avez ici le tronc commun, qui correspond plutôt au premier semestre, et vous avez ensuite un parcours plutôt orienté sanitaire, celui que vous avez à l'écran, et un second parcours plutôt orienté médicosocial.

Beaucoup de professionnels y participent aussi parce que la manière dont il était organisé dans le temps, avec des possibilités de le suivre sur deux années, rendait ce diplôme assez attractif pour des professionnels. Une des limites, c'est qu'aborder tous ces points et tous ces sujets, à la fois en tronc commun et en spécialisation, faisait que nous avions un volume extrêmement important avec des journées de cours de 8 heures. La volonté des responsables de ce diplôme a donc été d'alléger un peu la journée de cours et de passer à des journées de 7 heures, ce qui a nécessité ensuite un certain nombre d'ajustements de la maquette.

Je ne rentrerai pas dans le détail de ce tableau qui explique les heures en plus ou en moins sur certaines unités d'enseignement. Il y a donc eu une volonté d'alléger un peu la maquette, mais pour autant, dans le même temps, de réorganiser certaines unités d'enseignement, notamment sur Éthique et Santé, avec l'UE3 et l'UE6. Il y a donc eu des jeux de bascule entre ces deux UE et la possibilité d'avoir une différenciation entre les étudiants de formation initiale et les étudiants de formation continue, notamment sur des enseignements comme la responsabilité où finalement, on avait des étudiants qui sortaient de M1 et qui étaient donc assez à l'aise avec ces enseignements, et des professionnels qui eux, certes, connaissaient le régime de responsabilité, mais avaient parfois besoin de compléments d'information un peu plus longs. Il y a donc eu une différenciation des cours complémentaires pour la formation continue.

Il y a également eu l'introduction — pas dans le tronc commun, mais plutôt dans le parcours 1 comme dans le parcours 2 — d'un enseignement autour de la déontologie des professions de santé.

Il s'agit donc ici de soumettre au Conseil d'administration cette évolution de la maquette qui, si je reprends les propos de la responsable, est un toilettage et non pas une remise en cause fondamentale de cette formation qui encore une fois est ancienne et fonctionne très bien. C'est un toilettage avec une petite diminution du volume horaire et une nouvelle répartition de certains enseignements, avec quelques renforts pour le public formation continue.

Voilà en quelques mots ce que je pouvais dire sur les modifications de cette maquette.

**Mme JOLLIET** : Merci beaucoup pour la présentation. Monsieur ANDRE demande la parole.

**M. ANDRE** : Merci de me donner la parole. Merci, Michel, pour cette présentation. C'est une très bonne chose qu'il y ait cette évolution vers des journées un peu plus lightes parce que c'est vrai que des journées de 8 heures, c'était relativement pesant, on le sentait bien, pour les étudiants, même s'ils sont généralement très assidus et participatifs.

Ma seule petite question était de savoir si ces évolutions viennent plutôt d'une réflexion du collectif des enseignants ou s'il y avait des demandes très fortes d'inflexion du côté des étudiants eux-mêmes sur la base des évaluations qu'ils font à la fin de leur formation.

**M. LOUAZEL** : C'est un peu des deux, si je peux m'exprimer ainsi, parce que cela a notamment été travaillé dans le cadre d'un conseil de perfectionnement dans lequel il y a des représentants des enseignants, des représentants du milieu professionnel et la possibilité également d'entendre les apprenants. C'est donc à l'occasion des bilans qui sont présentés dans ces conseils de perfectionnement que cette décision d'aménagement a été prise.

**M. ANDRE** : Merci. Je posais la question parce qu'il est vrai que nous avons un certain ressenti du côté des étudiants, mais qui n'était jamais vraiment formalisé. C'était donc un petit éclairage sur le sujet.



**M. LOUAZEL** : Tu as raison Jean-Marie, d'autant plus que, de mémoire — mais j'ai pris un peu de distance avec ce master — il y a eu pendant quelques années un peu de flottement sur l'évaluation et je pense que nous manquions peut-être un peu d'informations. Ce dispositif d'évaluation a été repris, y compris avec l'aide de l'EHESP, et nous avons donc eu plus d'informations pour pouvoir traiter davantage les remarques de l'ensemble des apprenants, qu'il s'agisse de personnes en formation initiale ou continue.

**Mme JOLLIET** : Très bien. Il n'y a pas d'autre question ou commentaire ? Merci beaucoup pour ces présentations sur des sujets de formation. Nous votons donc sur ce dernier point du master Droit. Qui s'oppose à cette nouvelle structuration ? Qui souhaite s'abstenir ? C'est donc une approbation à l'unanimité.

**📖 Le CA approuve à l'unanimité les modifications de la maquette des parcours de M2 du master droit de la santé co-accrédité avec l'Université de Rennes**

## 9. Questions diverses

**Mme JOLLIET** : Quelqu'un souhaite-t-il poser des questions ? Merci à tous pour votre participation sur ce conseil dans un format un peu long à distance, peut-être, et avec une courte pause.

Madame la Directrice, je pense que nous n'avons plus de proposition à faire aujourd'hui. Je vous passe la parole pour conclure.

**Mme RICHARD** : Merci beaucoup à toutes et à tous. Nous nous réjouissons de vous retrouver en présentiel en décembre à Rennes et nous saurons vous accueillir.

**Mme JOLLIET** : Merci beaucoup, au revoir.

*La séance est levée à 14 heures 53.*

-----